

RAPPORT D'ACTIVITE



L'EDITO DE VINCENT MONADÉ, PRESIDENT DU CNL	page 3
CHIFFRES CLES	page 5
LES MISSIONS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE	page 7
L'ACTIVITE DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE EN 2015	page 9
Panorama général des aides en volume et en valeur	page 9
Panorama des aides par domaine d'intervention	page 10
Panorama des aides par type de bénéficiaire	page 11
Panorama des aides par domaine éditorial	page 31
La politique territoriale	page 34
Etudes et grandes opérations	page 35
LES MOYENS ET L'ORGANISATION DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE	page 39
Les moyens	page 39
Organisation	page 45
ANNEXES	page 29
Demandes d'aides et aides attribuées, de 2013 à 2015	page 47
Répartition géographique des aides 2015	page 48

Peut-on écrire rapport d'intense activité ?

Et pourtant, c'est bien de cela dont il s'agit. Pour le Centre national du livre, l'année 2015 aura été celle de la mise en œuvre d'une réforme annoncée depuis cinq ans et toujours repoussée. Après plus d'une année de concertation, 300 professionnels consultés, le conseil d'administration du 27 janvier aura voté à l'unanimité les nouveaux dispositifs mis en œuvre et, parmi eux, la rémunération obligatoire des auteurs intervenant dans les manifestations soutenues par le Centre national du livre.

En juillet, nous avons lu en short, réussissant un évènement national dédié au livre jeunesse, le premier jamais mis en œuvre, à une date inédite, le cœur de l'été, pour favoriser cette rencontre originelle entre un enfant et un livre qui, seule, crée des lecteurs.

Lire en short a déployé 1 600 évènements dans toute la France, accueilli 300 000 personnes, colonisé les plages, les campings, les centres de loisirs... C'est une réponse au poids des bibliothèques familiales, à l'inégalité devant le livre, criante, que tous nous constatons.

Rien n'aurait été possible sans la mobilisation exceptionnelle des professionnels du livre, bibliothécaires, mais aussi éditeurs, libraires, organisateurs de manifestations littéraires. Rien, non plus, sans nos partenaires privés, les fédérations d'enseignement populaire, les services municipaux... Et sans les auteurs qui ont joué le jeu et participé ou animé nos ateliers. En 2016, nous partirons en livre avec, souhaitons-le, un plus grand succès encore.

Le déploiement de la nouvelle politique territoriale du CNL a été complet en 2015, après une année de négociations avec les régions et les Directions régionales des affaires culturelles. Cette nouvelle politique porte ses fruits. Elle démultiplie notre action en faveur des librairies dans les territoires, et en faveur de la chaîne économique du livre. Elle permet de traiter des points de vente du livre qui ne peuvent pas bénéficier des aides nationales de l'établissement. En 2017, nous aurons à la repenser dans le cadre des nouvelles régions ; ce travail est en cours.

En publiant un deuxième volet de l'étude sur les Français et la lecture et en s'engageant avec le Service du livre et de la lecture et les organisations d'auteurs dans une vaste, et inédite, enquête sur les revenus des auteurs, le CNL a joué son rôle en apportant à l'interprofession des données et des outils d'analyse nécessaires pour préparer l'avenir des professions.

Ce travail quotidien pour servir le livre et les professionnels qui le font, nous l'exerçons dans une situation financière contrainte. Les ressources de l'établissement, si elles se sont maintenues en 2015, n'ont pas retrouvé leur plein rendement. Cette situation, préoccupante pour l'avenir, sera une des grandes questions du CNL demain.

C'est dans ce contexte que nous continuons, année après année, à financer la traduction, la publication, l'écriture d'ouvrages dans une dizaine de champs documentaires. L'établissement que j'ai l'honneur de présider joue un rôle majeur dans le maintien de la diversité éditoriale de ce pays, dans le débat d'idées et dans la création littéraire. Il le doit aux agents du Centre qui œuvrent jour après jour pour le livre et aux professionnels qui, bénévoles, éclairent pour nous le chemin dans nos commissions.

L'enjeu du CNL n'est pas interne à l'administration. L'enjeu du CNL, c'est celui de toute la profession du livre, rassemblée derrière lui. Quel outil veut-on, dans dix ans, pour soutenir le livre ? Avec quels moyens ? Ce sont les questions passionnantes qui sont, à présent, devant nous.

- ✓ 31 dispositifs d'aide développés par métier
au bénéfice des auteurs, des traducteurs, des éditeurs, des libraires, des bibliothécaires
et des organisateurs de manifestations littéraires

- ✓ près de 300 experts répartis en 20 commissions et comités

- ✓ 3 715 demandes d'aide hors demandes de labellisations et d'agréments
431 demandes de labels et agréments : 398 librairies indépendantes de référence (LiR)
et librairies de référence (LR), 33 librairies francophones de référence (LFR)

- ✓ 2 413 aides allouées
374 labels et agréments attribués : 334 librairies indépendantes de référence (LiR),
15 librairies de référence (LR), 25 librairies francophones de référence (LFR)

- ✓ 26,3 M€ attribués au titre des aides

- ✓ 30,8 M€ issus des deux taxes affectées

Établissement public à caractère administratif, placé sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication, le Centre national du livre (CNL) est l'héritier de la Caisse nationale des lettres, créée en 1946 (loi du 11 octobre). Régi par le décret du 19 mars 1993 modifié, le CNL a pour missions de favoriser la création, l'édition, la diffusion et la promotion des œuvres les plus exigeantes sur le plan littéraire ou scientifique, à travers des actions de soutien aux différents professionnels de la chaîne du livre, qu'il s'agisse d'auteurs, de traducteurs, d'éditeurs, de libraires, de bibliothécaires ou d'organisateur de manifestations littéraires.

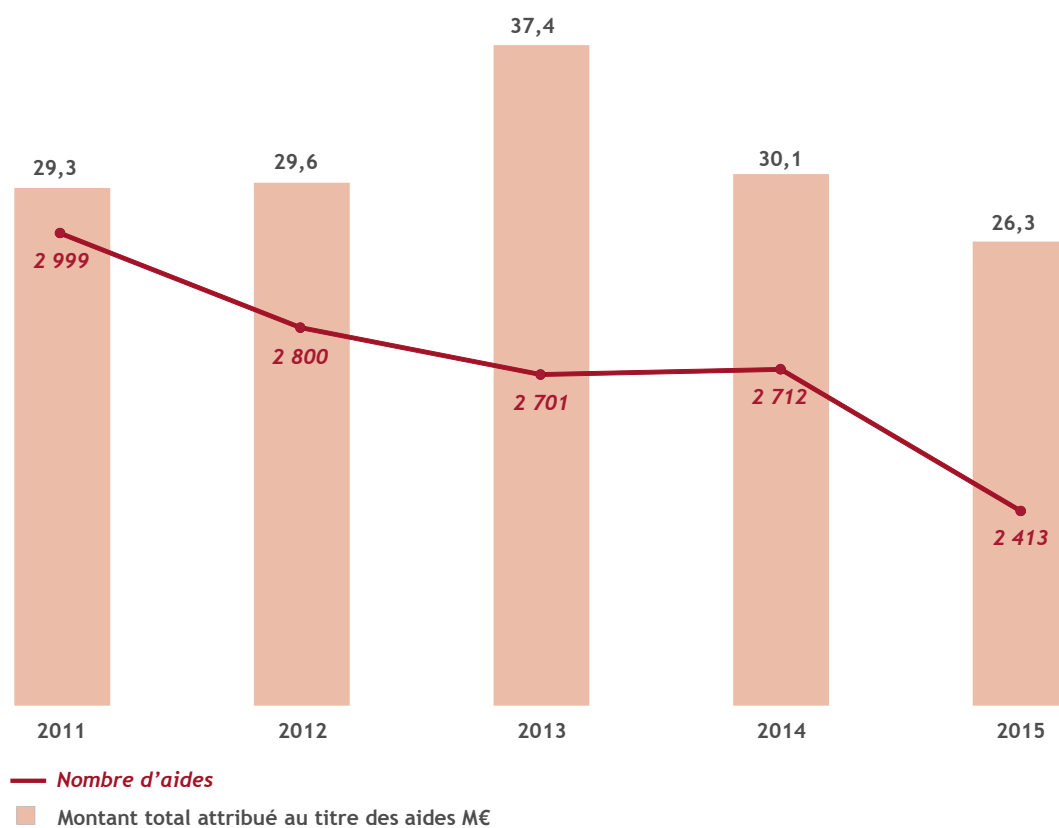
Ces actions de soutien répondent à un double objectif, à la fois culturel et économique. Culturel, par un soutien à la création littéraire et à la diffusion des œuvres auprès du public ; économique, par un soutien à la prise de risque intrinsèque aux choix des partenaires de la chaîne du livre, notamment les éditeurs et les libraires, en matière de création et de diffusion culturelle la plus large. Par ailleurs, le CNL est aussi un lieu d'échanges entre professionnels du livre, ce qui lui confère une place particulière au cœur du secteur.

De 1946 à 2015, 69 ans de missions au service du livre et de la lecture

Le CNL a pour missions :

- d'offrir à tous les professionnels et amateurs du livre imprimé et numérique un centre permanent de rencontres et de dialogues ;
- d'encourager tous les modes d'expression littéraire et de concourir à la diffusion, sous toutes ses formes, des œuvres littéraires ;
- de contribuer au développement économique du livre ainsi qu'au maintien et à la qualité des réseaux de diffusion du livre et de la lecture ;
- de participer à la défense et à l'illustration de la langue et de la culture françaises ;
- de favoriser la traduction d'œuvres étrangères en français et d'œuvres françaises en langue étrangère ;
- d'intensifier les échanges littéraires en France et à l'étranger et de concourir à toutes actions pour la promotion de la lecture et du livre susceptibles de contribuer à la diffusion et au rayonnement du livre français ;
- de favoriser les commandes par les bibliothèques, les établissements culturels et les librairies, en France et à l'étranger, des ouvrages de langue française dont la diffusion présente un intérêt culturel, scientifique, technique ou touchant à la francophonie.

PANORAMA GENERAL DES AIDES EN VOLUME ET EN VALEUR



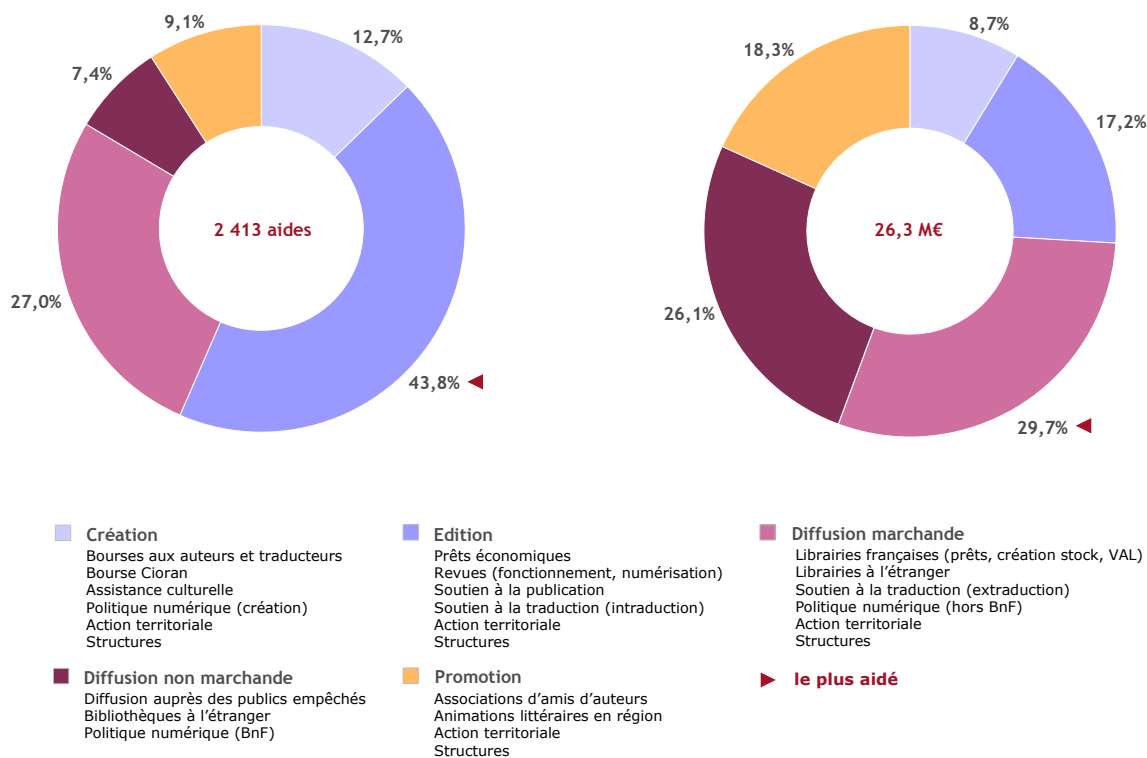
Comparativement à 2014, les aides allouées par le CNL en 2015 sont en retrait, en volume (-11 %, passant de 2 712 aides à 2 413) comme en valeur (-12,6 %, passant de 30,1 M€ à 26,3 M€). Le nombre de demandes présente également un recul (-8 %, passant de 4 040 demandes à 3 715).

Cette tendance témoigne d'une volonté de l'établissement de renforcer sa sélectivité et d'opérer des choix, tant pour répondre aux contraintes budgétaires qui s'imposent à lui, que pour aider de manière véritablement significative les projets de qualité.

PANORAMA DES AIDES PAR DOMAINE D'INTERVENTION

Les missions du CNL s'exercent au sein de quatre grands domaines d'intervention :

- la création, incarnée par les auteurs et les traducteurs sans lesquels il ne saurait y avoir d'œuvres ;
- l'édition, portée par les éditeurs de livres et de revues, dont la diversité et la qualité sont essentielles ;
- la diffusion, non marchande avec les bibliothèques, mais aussi marchande avec les librairies, le développement de catalogues numériques d'ouvrages sous droits ou l'extraduction (traduction du français vers les langues étrangères) pour irriguer les territoires et drainer un public le plus large possible, en France comme à l'étranger ;
- la promotion, pour valoriser le livre, encourager la lecture et susciter de nouvelles vocations de lecteurs.



Comme en 2014, l'édition se détache très significativement des autres domaines d'intervention, en concentrant près de 44 % du soutien du CNL en volume (soit 1 057 aides). En revanche, en valeur, si l'édition reste l'un des domaines majeurs d'intervention du CNL (4,52 M€), la diffusion marchande occupe le premier poste en concentrant près de 30 % des montants alloués au titre des aides (soit 7,82 M€).

PANORAMA DES AIDES PAR TYPE DE BENEFICIAIRE

Les missions du CNL bénéficient à l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre, qu'il s'agisse d'auteurs, de traducteurs, d'éditeurs, de bibliothèques, de librairies, d'opérateurs de la diffusion ou d'organisateur de manifestations littéraires.

	Nombre de bénéficiaires 2015	Nombre d'aides 2015	Montant 2014 en M€		Montant 2015 en M€
Auteurs et traducteurs ¹	306	306	2,67	-15 %	2,28
Editeurs hors revues ²	365	1 094	8,63	-10 %	7,75
Revues	179	227	0,92	-5 %	0,87
Librairies ³	316	383	4,97	-30 %	3,46
Bibliothèques ⁴	95	170	8,56	-20 %	6,84
Divers diffusion ⁵	12	15	0,05	+452 %	0,30
Organisateurs d'activités littéraires	198	207	4,30	-5 %	4,10
Opérateurs action territoriale	11	11			0,70
TOTAL	1 482	2 413	30,11	-13 %	26,30

+ 374 labels et agréments (334 « LIR » ; 15 « LR » ; 25 « LFR »)

1- dont SGDL (Société des gens de lettres) : 1 aide pour 0,15 M€

2- dont BIEF (Bureau international de l'édition française) : 1 aide de 2,56 M€

dont Politique numérique (numérisation de documents sous droits) : 50 aides pour 1,04 M€

3- dont ADEL (Association pour le développement de la librairie de création) : 1 aide pour 0,23 M€

dont SLF (Syndicat de la librairie française) : 2 aides pour 0,09 M€

dont AILF (Association internationale des libraires francophones) : 1 aide de 0,06 M€

4- dont Politique numérique (BnF) : 13 aides pour 6,2 M€

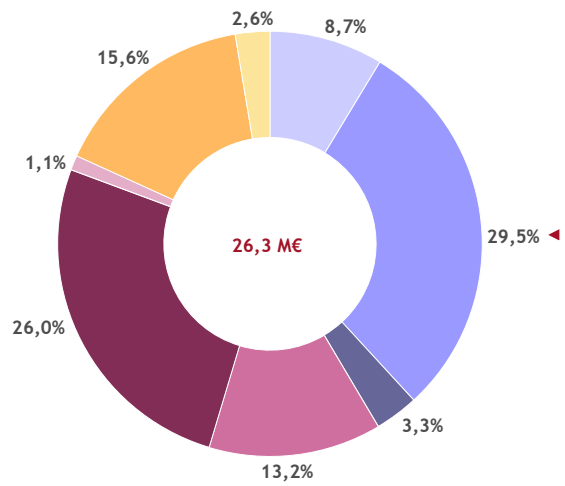
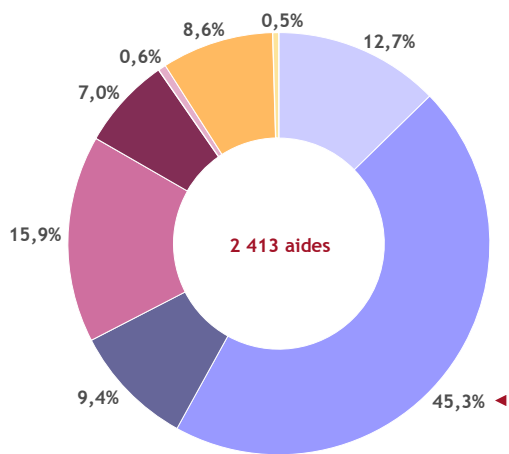
5- dont Politique numérique (publications numériques, services numériques) : 13 aides pour 0,19 M€

Comme les années précédentes, les premiers bénéficiaires du soutien du CNL restent les éditeurs, avec 1 094 aides pour un total de 7,75 M€. Viennent ensuite, en valeur, le soutien aux bibliothèques, avec un appui toujours très fort à la Bibliothèque nationale de France pour la numérisation patrimoniale et la numérisation des livres indisponibles du 20^e siècle (6,2 M€ au total) ; le soutien aux activités littéraires, notamment aux animations littéraires en région (2,35 M€) et aux structures qui œuvrent à la promotion du livre et de la lecture (1,69 M€) ; le soutien aux librairies, avec une attention particulière portée aux aides économiques (1,84 M€ au total, en prêts et subventions) et à la mise en valeur des fonds (0,89 M€) ; et enfin le soutien aux auteurs avec, notamment, un accompagnement spécifique *via* des bourses de création (1,4 M€).

	Nombre de demandes 2014		Nombre de demandes 2015	Nombre d'aides 2014		Nombre d'aides 2015
Auteurs et traducteurs	785	-23 %	603	435	-30 %	306
Editeurs hors revues	2 011	-8 %	1 843	1 258	-13 %	1 094
Revues	289	-13 %	253	250	-9 %	227
Librairies	457	+2 %	465	386	-61 %	383
Bibliothèques	194	+8 %	209	181	-6 %	170
Divers diffusion	9	+144 %	22	3	+400 %	15
Organisateurs d'activités littéraires	295	+5 %	309	199	+4 %	207
Opérateurs action territoriale			11			11
TOTAL	4 040	-8 %	3 715	2 712	-11 %	2 413

+ 431 demandes de labels et agréments (398 « LIR » et « LR » ; 33 « LFR »)

+ 374 labels et agréments attribués (334 « LIR » ; 15 « LR » ; 25 « LFR »)



- Auteurs
- Activités littéraires
- Editeurs hors revues
- Bibliothèques
- Revues
- Divers diffusion
- Opérateurs action territoriale

► le plus aidé

LE SOUTIEN AUX AUTEURS ET AUX TRADUCTEURS

Le soutien du CNL aux auteurs se décline principalement en bourses de création et bourses de résidence visant à permettre à des auteurs ou des illustrateurs de dégager du temps, pour mener à bien un projet personnel d'écriture ou d'illustration, à des fins de publication. Destiné aux auteurs et illustrateurs professionnels, utilisant la langue française et ayant déjà été publiés à compte d'éditeur, ce dispositif est également accessible aux auteurs non francophones, traduits et publiés en Français et résidant en France depuis plus de cinq ans.

Les traducteurs, quant à eux, peuvent bénéficier de bourses de traduction (traduction des langues étrangères vers le français) et de bourses de séjour (traduction du français vers les langues étrangères), dont l'objectif est de favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France et des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité.

A cela s'ajoutent la bourse Cioran, spécifique à l'écriture d'un essai à caractère philosophique ou littéraire, et l'assistance culturelle qui vient en aide aux auteurs confrontés à des difficultés économiques.

En 2015, 306 aides ont été attribuées aux auteurs et traducteurs pour un montant total de 2,28 M€, soit une baisse de près de 30 % en volume et de 15 % en valeur par rapport à 2014. Il faut cependant souligner que les demandes d'aides ont été, elles aussi, en recul de plus de 20 %.

	Nombre d'aides	Montants
Créateurs littéraires	170	1 407 000 €
Chercheurs essayistes	18	175 000 €
Crédits de résidence	22	110 000 €
Crédits de préparation	4	13 000 €
Traducteurs	64	230 500 €
Bourse Cioran	1	12 000 €
Ensemble bourses	279	1 947 500 €
Assistance culturelle	23	168 300 €
Structures et org. professionnelles	1	145 000 €
Action territoriale¹	3	18 000 €
TOTAL AUTEURS	306	2 278 800 €

1- dans le cadre de la convention expérimentale triennale signée avec la région Rhône-Alpes, les aides ont été exceptionnellement attribuées directement aux bénéficiaires par le CNL.

Montant individuel alloué, hors assistance culturelle et structures

5 années sabbatiques de 28 000 € chacune.

47 bourses de création de 14 000 € chacune (dont 8 allouées à des chercheurs-essayistes).

1 bourse Cioran de 12 000 €.

Bourses, hors années sabbatiques, hors crédits de préparation

183 bourses (1,4 M€), dont 135 bourses de création (47 de 14 000 € chacune, 88 de 7 000 € chacune) et 48 bourses de découverte (de 3 500 € chacune).

Traducteurs

10 bourses de traduction, montant moyen alloué : 2 050 €.

54 bourses de séjour aux traducteurs étrangers, montant moyen alloué : 3 889 €

Crédits spécifiques

22 crédits de résidence, montant moyen alloué : 5 000 €

3 résidences au titre de l'action territoriale en Rhône-Alpes, montant moyen alloué : 6 000 €

4 crédits de préparation, montant moyen alloué : 3 250 €

Les bourses de création

En permettant aux auteurs et illustrateurs de dégager du temps au profit de leurs projets de création littéraire, les bourses du CNL contribuent à la qualité et à la diversité de la création des auteurs, qu'ils soient créateurs, essayistes ou illustrateurs.

En 2015, la réforme des dispositifs d'aide du CNL a fait évoluer ces bourses, en les ouvrant aux auteurs publiés en numérique et/ou proposant des projets sous format numérique, en harmonisant les délais de carence entre les différentes bourses et en appliquant un délai de carence d'un an après une autre aide publique dédiée majoritairement à la création.

En 2015, ont notamment bénéficié d'une bourse de création :

Duong Thu Huong, dans la catégorie « romancier non francophone ». Dissidente politique traduite dans le monde entier, Duong Thu Huong est à la fois populaire et discutée. Elle a bénéficié d'une année sabbatique pour son roman *La vallée bleue* (Sabine Wespieser éditeur).

Eric Vuillard, dans la catégorie « roman francophone ». Publié chez Léo Scheer et Actes Sud, Eric Vuillard a bénéficié d'une année sabbatique pour son projet de roman, *Vivre*, un projet original qui promet un nouveau plaisir de lecture, dans la continuité de ses précédents ouvrages.

Loren Capelli, dans la catégorie « littérature jeunesse ». Dotée d'un talent graphique très singulier et d'un beau travail d'écriture, Loren Capelli a bénéficié d'une bourse de création pour son nouvel album *Pas de Bol*, un projet évoquant le combat d'une enfant contre l'injustice et les expériences sensorielles qui l'aident à se reconstruire.

Golo, dans la catégorie « bande dessinée ». Auteur et illustrateur de bande dessinée, Golo a publié une dizaine d'albums, notamment chez Casterman, Dargaud, Les Rêveurs ou Futuropolis. Il a bénéficié d'une année sabbatique pour son album, *Istrati!*, un projet autour du portrait de l'écrivain roumain de langue française Panait Istrati.

Caroline Sagot-Duvaurox, dans la catégorie « poésie ». Poète et plasticienne, Caroline Sagot-Duvaurox est l'auteur d'une œuvre particulièrement riche et abondante. Elle a bénéficié d'une année sabbatique pour un projet poétique dans la continuité du *Livre d'El*, publié en 2012 chez Corti.

Dorian Astor, dans la catégorie « philosophie », a bénéficié d'une bourse de création pour son essai *Philosophie aller-retour. Questions franco-allemandes de philosophie contemporaine* (éditions Grasset-Fasquelle), un projet portant sur une mise en regard de penseurs français et allemands autour des questions clés de la modernité.

Emmanuel Ruben, dans la catégorie « arts ». Auteur d'essais et de romans, Emmanuel Ruben propose une réflexion documentée et stimulante. Il a bénéficié d'une bourse de création pour son essai *Dans les ruines de la carte. Peinture, littérature et géographie de l'âge classique à l'ère du numérique* (éditions Le Vampire Actif).

Les bourses de résidence

En attribuant une rémunération aux écrivains, illustrateurs ou traducteurs (des langues étrangères vers le français) invités par une structure, les bourses de résidence permettent aux auteurs de mener à bien un projet d'écriture, d'illustration ou de traduction relevant des champs documentaires du CNL (arts, bande dessinée, jeunesse, littérature classique, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, roman, sciences humaines et sociales, théâtre) et, le cas échéant, de participer à un projet d'animation littéraire.

En 2015, la réforme des dispositifs d'aide du CNL a fait évoluer ces bourses, en appliquant un délai de carence de trois ans entre deux demandes, en passant la durée minimale de résidence à un mois et la durée maximale à trois mois (contre deux et six mois précédemment) et en précisant le temps consacré par le bénéficiaire aux rencontres publiques ou animations littéraires pendant sur son temps de résidence.

En 2015, ont notamment bénéficié d'une bourse de résidence

Ingrid Thobois. Auteure dont l'œuvre est déjà conséquente (publiée chez Zulma, Buchet Chastel, Thierry Magnier, Phébus, Le bec en l'air, etc.) et la qualité d'écriture réelle, Ingrid Thobois a bénéficié d'une bourse de résidence de 3 mois à la fondation FACIM (Région Rhône-Alpes), pour un projet de roman, *Rue Verte*.

Miroslav Sekulic-Struja. Lauréat du concours des Jeunes Talents du Festival d'Angoulême en 2010 et du Prix BD/Manga 2014 au Festival de Montreuil, Miroslav Sekulic-Struja a bénéficié d'une bourse de résidence de 3 mois à la Maison des auteurs de la Cité Internationale de la Bande dessinée et de l'Image (Poitou-Charentes), pour un projet de bande dessinée, *Pelote dans la fumée, Vol. II*.

Gauz. Auteur d'un premier ouvrage très remarqué et primé, *Debout-Payé* (éditions Le Nouvel Attila, 2014), Gauz a bénéficié d'une bourse de résidence de 2 mois au sein de l'association Peuple et Culture (Provence-Alpes-Côte-d'Azur), pour un projet de roman, *Regarder, lire et écrire la société*.

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français.

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France dans toute leur diversité, en permettant aux traducteurs confirmés de consacrer du temps, en France ou à l'étranger, à un projet individuel et personnel de traduction de grande ampleur, à des fins de publication.

En 2015, la réforme des dispositifs de soutien du CNL a fait évoluer ces aides, en transformant les crédits de traduction en bourses (de 3 500 € ou 7 000 €) destinées à ceux ayant publié au moins cinq traductions, en les ouvrant aux traducteurs publiés en numérique et/ou proposant des projets sous format numérique et en appliquant un délai de carence de trois ans entre deux aides et d'un an après une autre aide publique dédiée majoritairement à la traduction.

En 2015, ont notamment bénéficié d'une bourse de traduction :

Iraj Valipour, pour la traduction du Persan de *La poésie alpine du monde iranien. Une anthologie du XIXème à nos jours* (éditions L'Atelier de l'agneau).

Dominique Nedellec, pour sa traduction du Portugais (Portugal) de l'ouvrage d'Antonio Lobo Antunes, *De la nature des dieux* (éditions Christian Bourgois).

Damien Guillaume Audollent, pour la traduction de l'Allemand de *La théorie des symboles* de Norbert Elias (éditions du Seuil).

Les bourses de séjour pour les traducteurs du Français vers les langues étrangères.

Les bourses de séjour pour les traducteurs du Français vers les langues étrangères visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité, en offrant aux traducteurs étrangers la possibilité de séjourner en France pour y mener un projet de traduction d'ouvrages français à des fins de publication. Ces bourses ont également vocation à développer le réseau des traducteurs professionnels du Français vers les langues étrangères.

En 2015, la réforme des dispositifs d'aide du CNL a fait évoluer ces bourses, en les ouvrant aux traducteurs publiés en numérique et/ou proposant des projets sous format numérique et en appliquant un délai de carence de trois ans entre deux aides et d'un an après une autre aide publique dédiée majoritairement à la traduction.

En 2015, ont notamment bénéficié d'une bourse de séjour :

Chouchanik Thamrazian, bénéficiaire d'une bourse de séjour de trois mois pour la traduction vers l'arménien de *L'heure présente* d'Yves Bonnefoy.

Ilija Canak, bénéficiaire d'une bourse de séjour de trois mois pour la traduction vers le serbe des *Œuvres complètes de Moebius*.

Oleg Khoma et **Oleksiy Panych**, bénéficiaires de bourses de séjour de deux mois pour la traduction vers l'ukrainien de *Vocabulaire européen des Philosophies*, ouvrage collectif sous la direction de Barbara Cassin.

Kristina Bojanovic, bénéficiaire d'une bourse de séjour de deux mois pour la traduction vers le serbe de l'ouvrage *Le Capital au XXIe siècle* de Thomas Piketty.

Yuexi Ma, bénéficiaire d'une bourse de séjour de trois mois pour la traduction vers le chinois de l'ouvrage *Le Détail* de Daniel Arasse.

La bourse Cioran

Décernée chaque année à un auteur de langue française afin de lui permettre de mener à bien un projet d'écriture d'essai de facture libre, à caractère philosophique ou littéraire, la bourse Cioran a été créée grâce au legs de Simone Boué sur les droits d'auteur de l'œuvre d'Emil Cioran.

En 2015, elle a été attribuée à **Santiago Espinosa**, pour son projet original et à l'écriture limpide, intitulé *Traité des apparences*. Ecrivain, professeur de philosophie et traducteur, Santiago Espinosa a déjà publié deux essais *L'ouïe de Schopenhauer* (L'Harmattan, 2007) et *L'inexpressif musical* (Les Belles Lettres, 2013).

LE SOUTIEN AUX EDITEURS

Le soutien du CNL aux éditeurs se décline en subventions et en prêts visant à accompagner la prise de risque économique d'un éditeur en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée, sous format imprimé et/ou numérique, accessible au plus grand nombre. Ces aides ont, par exemple, vocation à permettre aux éditeurs de baisser leur prix de vente, augmenter le tirage d'un ouvrage, se lancer dans la numérisation de leur production ou encore mettre en œuvre des projets de développement.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la publication d'ouvrages, d'œuvres complètes ou de collections, des subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en Français (intraduction) et des subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction).

A cela s'ajoutent des subventions pour des projets spécifiques (préparation à l'édition, préparation multimédia, iconographie) et des subventions attribuées au titre de la politique numérique, pour la numérisation rétrospective ou la diffusion numérique de documents sous droits, pour la publication numérique ou la diffusion numérique d'un catalogue de nouveautés et pour les éditeurs indépendants souhaitant s'engager dans le numérique.

Enfin, le CNL soutient également les éditeurs *via* des prêts à taux zéro dédiés à l'accompagnement économique des structures éditoriales.

En 2015, 1 094 aides ont été attribuées aux éditeurs pour un montant total de 7,75 M€, soit une baisse de près de 13 % en volume et de 10 % en valeur par rapport à 2014. Il faut toutefois souligner que les demandes d'aides ont été, elles aussi, en recul de 8 %.

	Nombre d'aides	Montants
Divers subventions édition ¹	557	1 993 476 €
Traduction (intraduction)	266	1 317 999 €
Traduction (extraduction)	210	489 434 €
Politique numérique ²	52	1 049 588 €
Ensemble subventions	1 085	4 850 497 €
Prêts économiques éditeurs	6	325 000 €
Structures et org. professionnelles	2	2 569 000 €
Action territoriale³	1	10 000 €
TOTAL EDITEURS	1 094	7 754 497 €

1- projets spécifiques (préparation à l'édition, édition électronique, iconographie), grands projets de publication, publication

2- numérisation de documents sous droits, publication numérique, migration numérique

3- dans le cadre de la convention d'application financière signée avec la région Nord-Pas-de-Calais, l'aide a été exceptionnellement attribuée directement au bénéficiaire par le CNL.

Montants alloués par titre

Malévitch, Jean-Claude Marcade, Fernand Hazan, 21 000 € d'aide à l'édition

L'autobiographie de Mark Twain, Tristram, 19 320 € d'aide à l'intraduction

Les fusillés (1940-1944), collectif, L'Atelier, 18 749 € d'aide à l'édition

Fragilité du bien, Martha C. Nussbaum, L'Eclat, 17 640 € d'aide à l'intraduction

Les anges lumineux, William T. Vollmann, Actes Sud, 17 010 € d'aide à l'intraduction

Le futurisme. Textes et manifestes, Giovanni Lista, Champ Vallon, 16 000 € d'aide à l'intraduction

Les super-héros détestent les artichauts, S. Pérez-B. Lacombe, Albin Michel, 16 000 € pour livre enrichi

Krazy Kat vol. 4, Georges Herriman, Les Rêveurs, 15 990 € d'aide à l'édition et à l'intraduction

Martin Buber, sentinelle de l'humanité, Dominique Bourel, Albin Michel, 15 984 € d'aide à l'édition

La femme qui avait perdu son âme, Bob Shacochis, Gallmeister, 15 960 € d'aide à l'intraduction

Les aides à l'édition

En prenant en charge une partie des coûts d'édition papier et/ou numérique d'un projet non encore publié, les aides du CNL à l'édition accompagnent la prise de risque économique des éditeurs, en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée. Si l'aide est envisagée par projet en matière de publication d'ouvrages, elle est également ouverte à l'édition et/ou à la traduction d'ouvrages exceptionnels, d'œuvres complètes, de grandes correspondances ou au lancement/développement d'une collection.

En 2015, la réforme des dispositifs de soutien du CNL a fait évoluer ces aides, en harmonisant les taux de subvention appliqués (40 % ou 60 %, hors grands projets), en instaurant des bornes d'aide minimale et maximale (de 500 € à 21 000 €), en intégrant les coûts spécifiques (préparation, iconographie, numérique) et en rendant obligatoire la présentation des contrats avec les auteurs et les traducteurs (la rémunération minimale des traducteurs s'établissant à 21 € le feuillet de 1 500 signes). Par ailleurs, ces aides sont désormais ouvertes aux projets d'édition numérique natifs.

En 2015, ont notamment bénéficié d'une aide à l'édition :

Les Risques du travail, collectif sous la direction d'Anne Thébaud-Mony, Philippe Davezies, Laurent Vogel et Serge Volkoff, éditions La Découverte, dans la catégorie « histoire, sciences de l'homme et de la société ». Mise à jour intégrale d'un volume qui a fait date, cet ouvrage collectif analyse de manière exhaustive la relation entre travail et santé, dans une perspective pluridisciplinaire, plurisectorielle et non exclusivement française.

Martin Buber, sentinelle de l'humanité, de Dominique Bourel, éditions Albin Michel, dans la catégorie « philosophie ». Publié à l'occasion du cinquantième anniversaire de la disparition de Martin Buber, cet ouvrage revient sur le destin exceptionnel de ce grand philosophe de l'altérité, de la piété mystique et du dialogue judéo-chrétien, cherchant sans cesse la paix avec les Arabes et dénonçant les totalitarismes hitlérien et stalinien.

Cahier de l'Herne Jean Cocteau, sous la direction de Serge Linarès, éditions de L'Herne, dans la catégorie « littérature classique et critique littéraire ». Salué par la critique, ce Cahier est à la fois une vue d'ensemble des acquis de la recherche autour de Cocteau et une exploration de ses héritages ou filiations (Goethe, Musset, Gide, Picasso), à travers le regard de spécialistes, de contemporains ou de successeurs de l'artiste.

Vie ou théâtre ?, de Charlotte Salomon, éditions Le Tripode, dans la catégorie « bande dessinée ». Confiée par l'auteur à son médecin juste avant d'être déportée et assassinée à Auschwitz, cette œuvre unique et exceptionnelle révèle l'influence de l'expressionnisme allemand, tout en le maîtrisant et s'en affranchissant par un aménagement des formes et des couleurs très en avance sur son temps.

Guinguin : un chef du maquis, de Yann Fastier, éditions Atelier du poisson soluble, dans la catégorie « jeunesse ». Conjuguant originalité, qualité scientifique, lisibilité du texte et soin graphique du visuel, ce bel ouvrage revient sur le combat résistant de Guinguin, durant la Seconde Guerre mondiale, à travers des témoignages, réels ou imaginaires, illustrés de linogravures.

Sous votre nom, d'Esther Tellermann, éditions Flammarion, dans la catégorie « poésie ». Quête à travers les époques et les territoires, évoquant l'érosion des règnes et le pouvoir de la nomination, ce nouvel ensemble poétique à l'écriture exigeante a obtenu le Prix Max Jacob 2016.

Les mondes anciens, une collection originale et ambitieuse des éditions Belin, dans la catégorie « grands projets de publication en histoire, sciences de l'homme et de la société ». Au total, entre 2015 à 2017, 14 volumes seront publiés.

Le petit Nicolas en langues d'oc, des éditions IMAV, dans la catégorie « grands projets de publication en jeunesse ». Au total, 7 volumes de traductions inédites en langues de France (Auvergnat, Gascon, Languedocien, Provençal, Vivarroi-Alpin...) seront publiés.

Les aides à l'intraduction (traduction d'ouvrages étrangers en français)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres étrangères en Français, les aides à l'intraduction ont vocation à proposer des œuvres du monde entier, à forte représentativité littéraire ou scientifique, dans une traduction française de qualité, sous format imprimé et/ou numérique.

En 2015, la réforme des dispositifs de soutien du CNL a fait évoluer ces aides, en harmonisant les taux de subvention appliqués (40 % ou 60 %), en instaurant des bornes d'aide minimale et maximale (de 500 € à 21 000 €) et en appliquant une rémunération minimale de 21 € le feuillet de 1 500 signes pour les traducteurs.

En 2015, ont notamment bénéficié d'une aide à l'intraduction :

Journal d'Albert Rosenberg, de Jürgen Matthäus et Frank Bajhor, traduit de l'allemand par Olivier Mannoni, éditions Flammarion, dans la catégorie « histoire, sciences de l'homme et de la société ». Resté longtemps inédit, ce journal d'Alfred Rosenberg, ministre d'Hitler pour les territoires de l'Est, constitue une source de première importance pour comprendre l'histoire du régime nazi et celle de la « solution finale ».

Bureaucratie, de David Graeber, traduit de l'anglais par Françoise et Paul Chemla, éditions Les liens qui libèrent, dans la catégorie « histoire, sciences de l'homme et de la société ». Déjà connu pour son ouvrage *Dettes, 5 000 ans d'histoire*, l'anthropologue américain, instigateur du mouvement « Occupy Wall Street », cherche à démontrer que l'évolution libérale du monde actuel, loin de lutter contre la bureaucratie se traduit au contraire par son extension généralisée.

Tous les peuples du monde connaissent ces histoires, de Li Chengpeng, traduit du chinois par Hervé Denès, éditions Liana Levi, dans la catégorie « histoire, sciences de l'homme et de la société ». Ancien journaliste, Li Chengpeng est l'un des auteurs les plus influents de l'internet et des réseaux sociaux chinois. Ses posts sont souvent humoristiques, acerbes et jouent un rôle non négligeable dans la formation de l'opinion.

Love is power, ou quelque chose comme ça d'A. Igoni Barrett, traduit de l'anglais par Sika Fakambi, éditions Zulma, dans la catégorie « littératures étrangères ». A travers neuf nouvelles brûlantes, A. Igoni Barrett plonge dans une exploration démultipliée, fulgurante et désarmante d'un Lagos ultra-contemporain, avec un sens du détail et un rythme particulier.

Mon oncle le jaguar & autres histoires, de Joao Guimaraes Rosa, traduit du portugais par Mathieu Dosse, éditions Chandeigne, dans la catégorie « littératures étrangères ». Auteur majeur de la littérature lusophone, Joao Guimaraes Rosa fait voler en éclat les codes de la narration avec ce recueil de neuf nouvelles, en plongeant dans un Brésil fantasmagorique, où se mêlent chercheurs de diamants, immenses troupeaux de bœufs et apparitions fantastiques.

Toute personne qui tombe a des ailes : poèmes 1942-1967 d'Ingeborg Bachmann, traduit de l'allemand par Françoise Rétif, éditions Gallimard, dans la catégorie « littératures étrangères ». A travers l'exploration de l'écriture, des formes et des genres, les textes d'Ingeborg Bachmann abordent l'ombre, l'angoisse et les ténèbres, mais également la lumière, l'appétit de vivre et l'amour.

Les aides à l'extraduction (traduction d'ouvrages français en langues étrangères)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres françaises en langues étrangères, les aides à l'extraduction ont vocation à proposer des œuvres françaises, à forte représentativité littéraire ou scientifique, dans une traduction de qualité, sous format imprimé et/ou numérique.

En 2015, la réforme des dispositifs de soutien du CNL a fait évoluer ces aides, en harmonisant les taux de subvention appliqués (40 % ou 60 %).

En 2015, ont notamment bénéficié d'une aide à l'extraduction :

L'arabe du futur de Riad Sattouf, éditions Allary, traduit en finnois par Sirkka Aulanko pour les éditions Wsoy. Fauve d'or du meilleur album en 2015 au Festival international de la bande dessinée à Angoulême, cet ouvrage raconte la jeunesse de Riad Sattouf, enfant blond, dans la Libye de Kadhafi et la Syrie d'Hafez Al-Assad.

Tram 83, de Fiston Mwanza Mujila, éditions Métailié, traduit en italien par Camilla Diez pour les éditions Nottetempo. Grand prix du premier roman de la Société des gens de lettres, cet ouvrage poétique et nerveux est une plongée dans la langue et l'énergie d'un pays réinventé, où dans chaque phrase cogne une féroce envie de vivre.

Réparer les vivants de Maylis de Kerangal, éditions Verticales, traduit en grec par Sophie Dionysopoulou, pour les éditions Kalendis et en suédois par Marianne Tufvesson pour les éditions Sekwa. Multi primé, ce roman de tension et de patience, d'accélération paniques et de pauses méditatives, trace une aventure métaphysique où le cœur, au-delà de sa fonction organique, demeure le siège des affects et le symbole de l'amour.

L'univers concentrationnaire de David Rousset, éditions de Minuit 1946, traduit en portugais par Joao Tiago Proenca, pour les éditions Antígona. A la fois avertissement et condamnation d'un système, ce classique (Prix Renaudot 1946) est la première fresque descriptive du phénomène concentrationnaire, détaillant les mécanismes et la logique des camps.

Jeunesses arabes. Du Maroc au Yémen, loisirs, cultures et politiques, collectif dirigé par Laurent Bonnefoy et Myriam Catusse, éditions de la Découverte, traduit en arabe par Ghazi Berro et Najib Ghazaoui pour les éditions Arab Scientific Publishers (Liban). Portant sur les sociétés du Maghreb et du Moyen-Orient un regard à la fois empathique et distancié, cet ouvrage de synthèse confronte les analyses de jeunes chercheurs en sciences sociales, Français et du monde arabe.

Manet, une révolution symbolique, de Pierre Bourdieu, édition du Seuil, traduit en allemand par Achim Russer et Bernd Schwibs pour les éditions Suhrkamp (Allemagne). À travers le cas exemplaire d'Édouard Manet, Pierre Bourdieu s'est confronté dès les années 80 et a consacré ses dernières années d'enseignement au Collège de France à une question majeure « Comment s'opère une révolution symbolique et comment réussit-elle à s'imposer ? ».

Les aides aux projets numériques

Les aides attribuées dans le champ numérique ont vocation à accompagner les projets qui impliquent un traitement numérique des publications (fonds ou nouveautés), des catalogues et de leur diffusion.

En 2015, la réforme des dispositifs de soutien du CNL a fait évoluer ces aides, en les ouvrant à la création, à la diffusion, à la vie littéraire et aux éditeurs *pure players*. Dans cette optique, trois nouvelles aides ont été mises en œuvre :

- l'aide à la publication numérique et à la diffusion numérique d'un catalogue de nouveautés, pour accompagner les éditeurs en vue d'une publication simultanée, numérique et papier, d'un catalogue de nouveautés dont la mise en page relève d'un certain degré de complexité ;

- l'aide aux éditeurs indépendants souhaitant s'engager dans le numérique, pour accompagner ceux dont l'activité principale est l'édition de livres imprimés, dans la mise en œuvre de la publication de livres numériques ;
- l'aide aux services numériques, sous forme d'appel à projets, pour accompagner les acteurs de la chaîne du livre dans le développement de services numériques interprofessionnels, en matière de production éditoriale, de structuration des contenus et de valorisation des œuvres.

En 2015, ont notamment bénéficié d'une aide aux projets numériques :

Les catalogues de livres illustrés, comme ceux des éditions Glénat ou Couleurs contemporaines, soutenus au titre de la numérisation rétrospective et de la diffusion numérique d'œuvres sous droits.

Les œuvres indisponibles (premier corpus de 2 400 œuvres), soutenues pour la première fois, dont la commercialisation et la diffusion numérique ont été confiées à la société FeniXX.

La rentrée littéraire en Daisy, une action déterminante auprès des associations et institutions œuvrant dans le domaine de l'accessibilité des œuvres de l'esprit aux personnes aveugles ou malvoyantes.

Les aides aux entreprises d'édition

Attribuées sous forme de prêts à taux zéro, les aides aux entreprises d'édition visent à accompagner la prise de risque économique et le développement, ainsi qu'à favoriser la pérennisation des éditeurs indépendants qui œuvrent en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2015, sans pour autant donner lieu à l'élaboration de dispositifs de soutien spécifiques, la réforme des aides du CNL a nourri la réflexion pour faire évoluer ces prêts et mieux les adapter aux nouveaux enjeux économiques du secteur (petits éditeurs, diffuseurs, trésorerie...).

En 2015, ont notamment bénéficié d'une aide aux entreprises d'édition :

Pollen, pour développement économique de l'activité de diffusion nationale d'éditeurs indépendants publiant dans les champs éditoriaux soutenus par le CNL (essentiellement littérature, jeunesse, arts, beaux-livres et sciences humaines).

Société des éditions Mengès, pour soutien à la programmation éditoriale.

Premières loges (Avant-Scène Opéra), pour soutien à la programmation éditoriale.

Nouvelles éditions Vial / Editions Scala, pour passage à une diffusion/distribution professionnelles et soutien à la restructuration.

LE SOUTIEN AUX REVUES

Le soutien du CNL aux revues se décline en subventions visant à accompagner le développement, le fonctionnement et la diffusion, sous format papier ou numérique, de revues littéraires et scientifiques de langue française, publiant des textes de création, de savoir ou de débat, destinés à un public large et diversifié.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions annuelles, pour les revues publiant des textes de création ou des articles de qualité accessibles à un public non spécialisé, et des subventions à la numérisation rétrospective, pour accompagner la mise en ligne de revues imprimées sur un portail ou un site individuel payant ou semi-payant (les revues numérisées à titre patrimonial et diffusées gratuitement étant exclues du dispositif).

En 2015, la réforme des dispositifs de soutien du CNL a fait évoluer ces aides, en prenant désormais en compte les frais de participation aux salons ou événements (qui viennent s'ajouter aux coûts de fabrication ou de routage et aux frais numériques), en valorisant la rémunération des auteurs ou des traducteurs et en donnant la priorité aux revues publiant au moins deux numéros par an. Par ailleurs, les revues numériques peuvent dorénavant être aidées au titre du fonctionnement, mais plus pour la création.

Dans ce cadre, 227 aides ont été attribuées aux revues pour un montant total de 0,87 M€, soit une baisse de près de 9 % en volume et de 5 % en valeur par rapport à 2014. Il faut cependant souligner que les demandes d'aides ont été, elles aussi, en recul de 13 %.

	Nombre d'aides	Montants
Revues numérisation	15	43 532 €
Revues fonctionnement	211	788 900 €
Structures et org. professionnelles	1	40 000 €
TOTAL REVUES	227	872 432 €

Montant alloué par titre

Le Matricules des anges, 20 000 €

DADA, Première revue d'art pour les enfants, 16 870 €

Esprit 15 300 €

Europe. Revue littéraire, 15 000 €

Etudes, 13 540 €

En 2015, ont notamment bénéficié d'une aide aux revues :

Horcynus Orca, de Stefano d'Arrigo, traduit de l'italien par Monique Baccelli et Antonio Werli, dans la catégorie « aide au site compagnon, littératures étrangères ». Oeuvre magistrale et inclassable par son ampleur et sa richesse linguistique, réputée intraduisible, *Horcynus Orca* est traduite ici pour la première fois en Français. Le site compagnon ne propose ni une édition numérique du livre, ni un « glossaire », mais des outils (chronologie, cartes, données sur les paysages et les personnages...) permettant de se repérer dans ce récit dense. Les traducteurs, mais aussi les lecteurs, y sont également invités à s'essayer à la traduction alternative de morceaux choisis, tandis que les auteurs peuvent créer des textes originaux à partir de certaines pages de l'ouvrage.

Cairn.info, dans la catégorie « numérisation rétrospective et refonte de sites ». Poursuivant sa collaboration avec le portail franco-belge, entamée en 2005, le CNL a soutenu cette année la numérisation de 11 revues, parmi lesquelles *Roman 20-50* et *Revue de Synthèse*.

Hippocampe, éditée par Art contemporain diffusion Rhône-Alpes, dans la catégorie « arts ». A l'initiative du Salon des revues *Livraisons*, cette jeune revue, à la croisée des arts et de la littérature, est l'une des plus prometteuses.

Georges, éditions Grains de sel, dans la catégorie « jeunesse ». Exigeante et pointue, cette revue trimestrielle propose un contenu imaginaire et enthousiasmant, avec une fabrication et des illustrations particulièrement élégantes.

Noor, éditions Noor, dans la catégorie « histoire, sciences de l'homme et de la société ». Construite autour de Malek Chebel, cette revue œuvre pour un islam des lumières.

Revue Giono, éditée par la société des amis de Jean Giono, dans la catégorie « littérature classique et critique littéraire ». Publication de très grande qualité et véritable référence pour les études gioniennes, cette revue est portée par une association dont la variété et l'importance des activités en font un modèle du genre.

Po&sie, éditions Belin, dans la catégorie « poésie ». Référence historique créée en 1977, cette revue explore tous les champs de la poésie et propose des choix de très haute tenue.

Gibraltar, éditions Un pont entre deux mondes, dans la catégorie « roman ». Créée en 2011, cette revue semestrielle, originale et passionnante, a pour objet de rapprocher les deux rives de la Méditerranée, à travers des photographies, des dessins, des aquarelles, des fictions, des documentaires, des récits ou des bandes dessinées.

LE SOUTIEN AUX LIBRAIRIES

Le soutien du CNL aux librairies se décline en subventions et prêts visant à accompagner la prise de risque économique liée à l'activité de vente de livres neufs dans un local commercial et à favoriser le développement d'un réseau de librairies de référence présentant une offre de création éditoriale diversifiée et de qualité, en France comme à l'étranger.

Dans cette optique, sont ainsi alloués aux librairies, implantées en France, des prêts ou des subventions pour la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la mise aux normes, la reprise ou la transmission de librairies. A cela s'ajoutent des subventions à la valorisation des fonds et de la création éditoriale.

Les librairies à l'étranger peuvent, quant à elles, bénéficier de subventions pour leur création ou pour l'implantation de fonds en français et de subventions à la diversification ou à la valorisation des fonds en français.

Enfin, le CNL met en œuvre, pour le compte du Ministère de la culture et de la communication, les labels LiR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupes), visant à reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies.

En 2015, 383 aides ont été attribuées aux librairies pour un montant total de 3,46 M€, soit une baisse de près d'1 % en volume et de 30 % en valeur par rapport à 2014, année marquée par le soutien exceptionnel du CNL aux projets de reprise des librairies du groupe Chapitre, en liquidation judiciaire. Il faut cependant souligner que les demandes d'aides ont présenté une hausse 2 %.

	Nombre d'aides	Montants
Création stock	38	506 000 €
Prêts économiques	40	1 330 000 €
Aides économiques	78	1 836 000 €
Groupements de librairies	4	67 000 €
Valorisation des fonds (VAL)	213	886 000 €
Librairies à l'étranger	79	279 351 €
Structures et org. professionnelles	4	373 000 €
Action territoriale¹	5	19 400 €
TOTAL LIBRAIRIES	383	3 460 751 €

1- dans le cadre de la convention d'application financière signée avec la région Nord-Pas-de-Calais, les aides ont été exceptionnellement attribuées directement aux bénéficiaires par le CNL

Projets les plus soutenus

L'Armitière jeunesse (Rouen, Haute-Normandie), prêt et subvention pour déménagement
Autrement (Saint-Denis, La Réunion) prêt et subvention pour travaux, stock et restructuration
L'Arbre à lettre Boulard (Paris, Ile-de-France), prêt et subvention pour reprise
Librairie nouvelle (Asnières-sur-Seine, Ile-de-France), prêt et subvention pour déménagement
Le Failler (Rennes, Bretagne), prêt et subvention pour travaux
La Machine à lire (Bordeaux, Aquitaine), prêt et subvention pour travaux après reprise
Autour du monde (Metz, Lorraine), prêt et subvention pour création
Librairie des Cordeliers (Romans-sur-Isère, Rhône-Alpes), prêt et subvention pour déménagement
Arbre du voyageur (Paris, Ile-de-France), prêt et subvention pour reprise
Le Comptoir des lettres (Paris, Ile-de-France), prêt et subvention pour création
L'Intranquille (Besançon, Franche-Comté) subvention pour création
Librairie Lajarrige (La Baule Escoublac, Pays de la Loire), prêt et subvention pour création

Les aides économiques

Permettant la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la mise aux normes, la reprise ou la transmission de librairies, les aides économiques (prêts ou subventions) visent à financer tout type de travaux et acquisitions (mobiliers, matériels, outils) liés à l'activité de vente de livres neufs dans un local commercial. Ces aides ont également vocation à accompagner l'acquisition de droit au bail, de fonds de commerce, d'actions ou de parts sociales de sociétés d'exploitation de librairie. Par ailleurs, elles peuvent intervenir pour restructurer le fonds de roulement et financer le développement de sites, de portails collectifs ou la mise en réseau sur internet de librairies indépendantes.

Enfin, ces aides économiques permettent de financer la constitution de stocks de livres neufs, correspondant au stock d'implantation, à un élargissement ou un renforcement de l'assortiment, au rachat d'un stock lié à une reprise de fonds de commerce ou, sous certaines conditions, à la reconstitution du stock.

En 2015, la réforme des dispositifs de soutien du CNL a fait évoluer ces aides, en ouvrant la subvention, auparavant limitée aux seuls achats de livres, à tous les types de dépenses (hors acquisition immobilière et frais d'animation), en augmentant le plafond de subvention à 50 000 € et le taux maximum d'aide à 35 %, et en doublant systématiquement les subventions supérieures à 10 000 € d'un prêt à taux zéro.

En 2015, ont notamment bénéficié d'une aide économique :

Librairie Lajarrige à La Baule (Pays de la Loire), bénéficiaire d'un prêt et d'une subvention pour création.

L'Armitière jeunesse, à Rouen (Haute-Normandie), bénéficiaire d'un prêt et d'une subvention pour déménagement.

Librairie du renard, à Paimpol (Bretagne), bénéficiaire d'un prêt et d'une subvention pour extension.

L'arbre du voyageur, à Paris (Ile-de-France), bénéficiaire d'un prêt et d'une subvention pour reprise.

Le grenier d'abondance, Salon de Provence (Provence-Alpes-Côte-d'Azur), bénéficiaire d'un prêt et d'une subvention pour travaux.

Les aides à la valorisation des fonds et de la création éditoriale

Permettant d'alléger les charges régulièrement consenties par le libraire pour mettre en valeur la qualité de son assortiment et renforcer son attractivité commerciale ou son rôle culturel, les aides à la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale visent à accompagner les librairies de référence, offrant à un large public l'accès à une création éditoriale diversifiée et de qualité, dans un lieu attractif, avec un accueil et des conseils professionnels aux clients.

En 2015, la réforme des dispositifs de soutien du CNL a fait évoluer ces aides, en intégrant désormais, en plus de l'assortiment et de l'animation, la qualité de l'accueil et du conseil, l'attractivité du lieu et la pertinence de la gestion économique, avec notamment l'application d'un taux maximal de ventes à terme, concernant essentiellement les ventes aux bibliothèques (40 % ou 50 % selon les cas).

A noter que les librairies spécialisées représentent 20 % des demandes d'aides à la valorisation et que le nombre de primo-demandeurs dont le chiffre d'affaires est inférieur à 300 000 € a tendance à diminuer. Par ailleurs, 11 librairies ont bénéficié d'une aide d'un montant de 10 000 €, 20 librairies d'une aide de 7 000 €, 1 librairie d'une aide de 6 000 €, 45 librairies d'une aide de 5 000 € et 135 librairies d'une aide de 3 000 €.

Les aides aux librairies à l'étranger

En favorisant la création, le renouvellement ou le développement d'un réseau de librairies de référence, qui présentent et valorisent une offre riche et diversifiée en langue française, les aides aux librairies francophones ou internationales, disposant de livres d'expression française, contribuent pleinement à soutenir la présence du livre français à l'étranger.

Dans cette optique, des agréments sont ainsi alloués aux librairies à l'étranger, leur permettant de prétendre aux subventions pour la création de librairies ou l'implantation de fonds en français et aux subventions à la diversification ou la valorisation des fonds en Français.

En 2015, ont notamment bénéficié d'une aide aux librairies à l'étranger :

Il était une fois à Antananarivo (Madagascar), bénéficiaire d'un premier agrément « librairie francophone de référence ».

Le Temps retrouvé à Amsterdam (Pays-Bas), **Euromatex** à Lima (Pérou) et **Hartslieb Bücher** à Vienne (Autriche), bénéficiaires d'aides à la création d'une librairie française ou de fonds en Français.

Livraria Francesa à Sao Paulo (Brésil) et **Mercury** à Ouagadougou (Burkina Faso), bénéficiaires d'aides à la diversification des fonds en Français.

Les label LiR et LR

Mis en œuvre par le CNL pour le compte du Ministère de la culture et de la communication, les labels LiR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupe) permettent de reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies indépendantes qui connaissent une fragilité économique.

Ces labels offrent aux librairies la possibilité de valoriser leurs qualités d'accueil, de services et d'assortiment, de bénéficier de conditions commerciales plus favorables de la part de certains fournisseurs et de solliciter une subvention pour la mise en valeur des fonds en librairie (dispositif VAL). Par ailleurs, le label LiR, attribué pour une durée de trois ans, permet aux librairies de bénéficier d'une exonération de la contribution économique territoriale, sous réserve d'une délibération en ce sens des collectivités territoriales.

En 2015, 349 labels ont été attribués dont 334 LiR et 15 LR. A noter que sur les 398 demandes étudiées par le CNL, 305 étaient des demandes de renouvellement, 45 émanaient de librairies primo-demandeuses et 34 de librairies précédemment refusées.

LE SOUTIEN AUX BIBLIOTHEQUES

Le soutien du CNL aux bibliothèques se décline en subventions visant, d'une part, à développer la diffusion du livre en bibliothèque et, d'autre part, à accompagner la numérisation du patrimoine imprimé.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions au développement de projets en faveur de l'accès au livre et à la lecture des publics empêchés, des subventions à la numérisation patrimoniale et des subventions à l'exploitation numérique des livres indisponibles du XX^e siècle.

En 2015, 170 aides ont été attribuées aux bibliothèques pour un montant total de 6,84 M€, soit une baisse de 6 % en volume et de 20 % en valeur par rapport à 2014. Il faut cependant souligner que les demandes d'aides ont présenté une hausse de 8 %.

	Nombre d'aides	Montants
Politique numérique (BnF)	13	6 200 000 €
Diffusion auprès des publics empêchés	156	644 504 €
Espace Français à l'étranger	1	132 €
TOTAL BIBLIOTHEQUES	170	6 844 636 €

Montants alloués par bénéficiaire (hors Bibliothèque nationale de France)

Bibliothèque départementale de prêt des Landes (Aquitaine, publics empêchés), 49 500 €
Bibliothèque départementale de prêt du Loir-et-Cher (Centre, publics empêchés), 45 182 €
Hors Cadre (Nord-Pas-de-Calais, publics empêchés, domaine pénitentiaire), 41 700 €
Bibliothèque départementale de prêt de l'Ain (Rhône-Alpes, publics empêchés), 32 000 €
Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (Ile-de-France, publics empêchés), 31 500 €

Montants cumulés alloués par type d'aide

13 aides à la politique numérique pour 6 200 000 €
94 aides aux collections documentaires (publics empêchés) pour 507 539 €
39 aides à la médiation ou aux animations (publics empêchés) pour 98 742 €
20 aides aux outils de lecture (publics empêchés) pour 36 383 €
3 aides à la formation (publics empêchés) pour 1 840 €
1 aide aux Espaces français à l'étranger pour 132 €

Montants cumulés alloués par type de bibliothèque (hors Bibliothèque nationale de France)

17 aides aux bibliothèques départementales de prêt pour un total de 175 462 €
39 aides aux bibliothèques d'établissements pénitentiaires pour un total de 157 890 €
54 aides aux bibliothèques municipales pour un total de 155 242 €
20 aides aux bibliothèques intercommunales pour un total de 77 261 €
16 aides aux bibliothèques d'établissements hospitaliers pour un total de 51 989 €

Les aides aux projets de diffusion du livre auprès des publics empêchés

Les aides à la diffusion du livre en bibliothèque visent à accompagner le développement de projets favorisant l'accès au livre et à la lecture des publics empêchés de lire, du fait de leur handicap, de leur détention, de leur hospitalisation ou de leur perte d'autonomie. Sont également concernés, *via* des actions menées en réseaux en faveur des usagers des plus petites communes, les publics géographiquement, culturellement ou socialement éloignés du livre et de la lecture.

Dans cette optique, et dans le cadre d'un soutien global à des projets de qualité, sont ainsi attribuées des subventions aux collections (y compris aux formats numérique, audio ou Daisy), aux actions de médiation et de valorisation des fonds (y compris le portage à domicile), à la formation des professionnels et à l'achat d'outils de lecture spécifiques.

En 2015, la réforme des aides du CNL a fait entièrement évoluer le soutien aux bibliothèques, en abandonnant le précédent dispositif dédié à l'achat de collections au profit de projets visant des publics empêchés.

En 2015, ont notamment bénéficié d'une aide aux projets de diffusion du livre auprès des publics empêchés :

Maison d'arrêt de Lyon Corbas, pour un projet d'achat de collections, accompagné par des rencontres avec des auteurs, la participation à des festivals et des conférences, ainsi que des actions de formation d'auxiliaire bibliothécaire.

Maison d'arrêt de Saint-Brieuc, pour un projet d'achat d'ouvrages de vulgarisation et des actions d'animation autour de thèmes particuliers, comme « l'aventure et l'imaginaire dans la bande dessinée contemporaine », « parcours de vie » avec témoignage et présence d'un auteur.

Bibliothèques des hôpitaux de Lyon et sa région, pour des achats d'ouvrages, de liseuses et des actions d'animation, avec des lectures par une comédienne.

Bibliothèque départementale de prêt du Puy-de-Dôme, pour un projet à destination de la petite enfance dans les communes rurales, comprenant à la fois l'achat d'ouvrages et des actions d'animation, en vue de désacraliser les bibliothèques et d'accompagner les parents dans l'éveil de leurs enfants à la lecture.

Bibliothèque départementale de prêt du Territoire de Belfort, pour un projet à destination des publics en situation de dépendance dans les maisons de retraite, comprenant l'achat d'ouvrages en gros caractères, d'un vidéo agrandisseur et d'actions d'animation auprès des déficients visuels.

Les aides à la numérisation du patrimoine imprimé

Les aides à la numérisation du patrimoine imprimé visent à accompagner la Bibliothèque nationale de France, à la fois dans le vaste chantier de numérisation patrimoniale et dans le développement du registre des livres indisponibles en réédition électronique (ReLIRE).

Dans cette optique, sont ainsi attribuées, au titre du volet patrimonial, des subventions pour la dématérialisation de documents imprimés patrimoniaux, le déploiement de la plateforme Gallica et le développement du système de préservation et d'archivage réparti (SPAR). S'agissant du volet exploitation numérique des œuvres indisponibles du XXème siècle, les subventions sont attribuées pour le développement du registre des livres indisponibles en réédition électronique (ReLIRE), la numérisation au format image des ouvrages inscrits sur la base ReLIRE et la consolidation des infrastructures immobilières ou numériques.

En 2015, comme les années précédentes, le soutien du CNL à la BnF a été très significatif, avec 3,9 M€ consacrés à la numérisation patrimoniale, aux infrastructures numériques et aux développements logiciels pour Gallica (notamment la portabilité pour les smartphones et les tablettes) et 2,3 M€ dédiés à la réalisation de la deuxième liste d'ouvrages inscrits sur le registre ReLIRE, à la mise en œuvre et à la structuration de la chaîne de numérisation de 35 000 œuvres entrées en gestion collective, soit un soutien total du CNL à hauteur de 6,2 M€.

LE SOUTIEN AUX ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES

Le soutien du CNL aux organisateurs de manifestations littéraires se décline en subventions visant à accompagner la diffusion et la promotion du livre en France, à travers notamment des manifestations littéraires au rayonnement national et international.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la réalisation de manifestations littéraires en région, à l'organisation d'animations spécifiques par les associations d'amis d'auteurs et aux activités annuelles de structures œuvrant en faveur du livre et de la lecture.

En 2015, 207 aides ont été attribuées aux organisateurs de manifestations littéraires pour un montant total de 4,10 M€, soit une hausse de 4 % en volume et une baisse de 5 % en valeur par rapport à 2014. Il faut cependant souligner que les demandes d'aides ont présenté une hausse 5 %.

	Nombre d'aides	Montants
Associations d'amis d'auteurs	27	55 400 €
Manifestations en région	169	2 352 540 €
dont Fête du livre pour la jeunesse	42	170 540 €
dont Printemps des poètes	27	70 000 €
Structures	11	1 692 800 €
TOTAL MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES	207	4 100 740 €

Montants alloués aux structures

Maison des écrivains et de la littérature, 678 300 €

Villa Gillet, 300 000 €

Printemps des poètes, 272 000 €

ATLAS, 135 000 €

Ent'revues, 133 000 €

Les aides à la réalisation de manifestations littéraires en région

Pour assurer une meilleure diffusion et une meilleure promotion du livre en France, le CNL soutient des manifestations littéraires, au rayonnement national et international, œuvrant en faveur du livre et de la lecture et s'adressant au public le plus large.

Qu'elles se présentent sous la forme de salons, de foires ou de festivals, ces manifestations, organisées en partenariat avec les professionnels locaux, représentent tous les genres littéraires soutenus par le CNL. Par ailleurs, elles doivent présenter un projet littéraire structuré (originalité de la programmation, capacité de renouvellement dans le choix des auteurs proposés...), respecter la diversité éditoriale en favorisant la venue d'éditeurs indépendants et prendre soin d'ouvrir chaque année leur programmation aux primo-romanciers ou aux auteurs émergents. Enfin, elles doivent prendre en compte les formes nouvelles de promotion du livre et de la lecture (lectures-performances, concerts littéraires...).

Dans ce cadre, sont également allouées des subventions au titre des manifestations nationales Lire en short et Printemps des poètes.

En 2015, la réforme des dispositifs du CNL a fait évoluer ces aides, en rendant obligatoire la rémunération des auteurs dans les manifestations littéraires soutenues par l'établissement. Pleinement active à compter de janvier 2016, cette obligation a d'ores et déjà été appliquée en 2015 par certaines manifestations, comme Lire en poche à Gradignan (Aquitaine) ou La foire du livre à Brive (Limousin).

En 2015, ont notamment bénéficié d'une aide à la réalisation de manifestations littéraires en région :

Les Rendez-vous de l'histoire de Blois (Centre) et le **Festival international de géographie** de Saint-Dié-des-Vosges (Lorraine), pour lesquels le CNL a induit un partenariat actif, en y étant représenté au cours de débats.

Festival international de la bande dessinée (Poitou-Charentes).

Etonnants voyageurs (Bretagne).

Salon du livre et de la presse jeunesse (Ile-de-France).

Escales littéraires (Aquitaine).

Fête du livre de Bron (Rhône-Alpes).

Les Petites fugues (Franche-Comté).

BD à Colomiers (Midi-Pyrénées).

Les aides aux animations des associations d'amis d'auteurs

Aidées jusqu'alors pour des animations spécifiques, les associations d'amis d'auteurs seront désormais soutenues exclusivement au titre de leur publication, en fonction de leur rythme de parution, c'est-à-dire soit dans le cadre du dispositif d'aides aux revues, soit dans le cadre du dispositif d'aide à la publication s'il s'agit de revues annuelles.

Les aides aux activités annuelles de structures

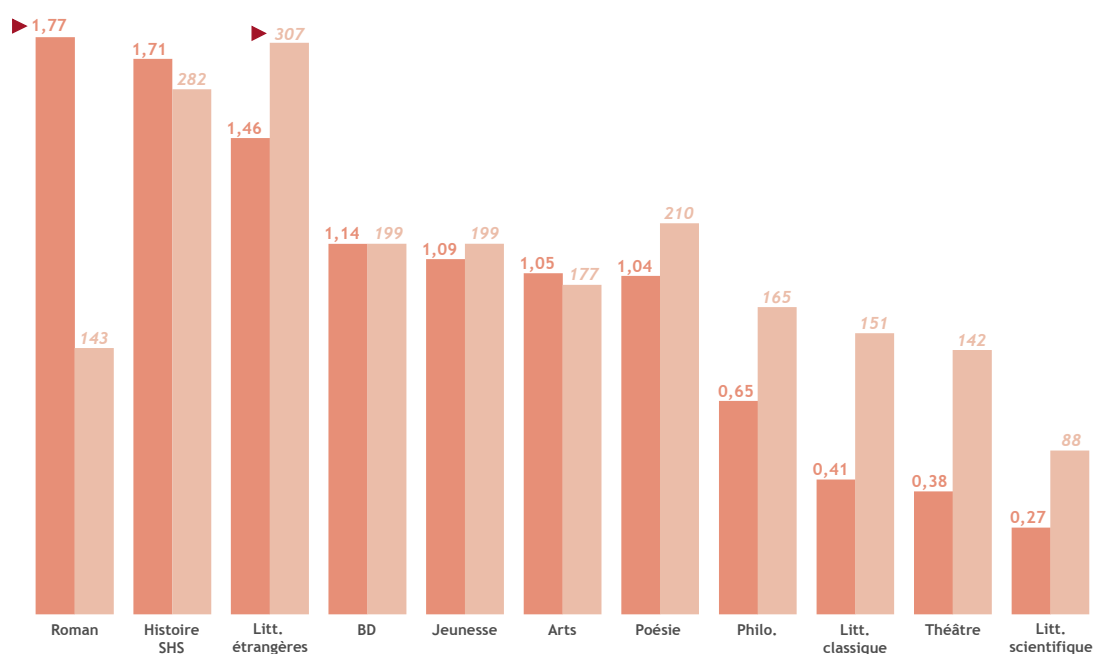
Chaque année, le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à la promotion du livre et de la lecture. Qu'il s'agisse de la Maison des écrivains et de la littérature, de la Villa Gillet ou du Printemps des poètes, ces associations, à vocation nationale, participent à la diffusion de la lecture ou à l'éducation artistique et culturelle.

PANORAMA DES AIDES PAR DOMAINE EDITORIAL

Afin de mesurer la portée de son action par secteur éditorial, le CNL propose chaque année une ventilation globale de ses aides selon les thématiques de ses commissions : roman, littérature classique, littératures étrangères, philosophie, histoire-SHS, littérature scientifique et technique, arts, poésie, théâtre, jeunesse et bande dessinée.

Dès lors qu'ils sont ventilables dans une thématique¹, tous les types d'aides sont agrégés : aides aux auteurs, éditeurs ou revues, mais également aides aux manifestations littéraires, aux librairies, aux bibliothèques ou aux entreprises qui ne sont pas examinées par les commissions thématiques, mais par des commissions ou des comités *ad hoc*.

En 2015, sur les 26,30 M€ alloués au total (20,10 M€ hors Politique numérique-BnF), 10,96 M€ sont ainsi ventilables (soit 42 % des aides globales en valeur et 55 % des aides hors Politique numérique-BnF).



Montants en M€

Nombre d'aides

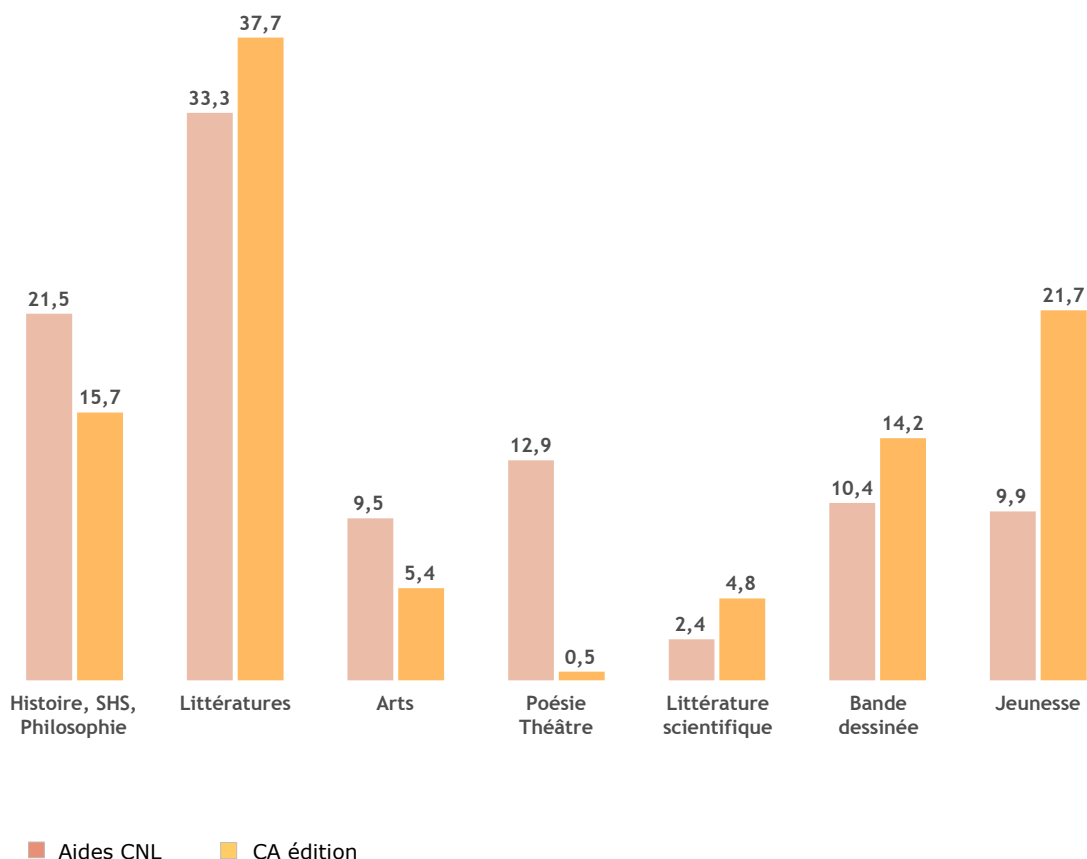
► le plus aidé

Cette ventilation témoigne toujours d'un soutien significatif aux secteurs de rotation lente, puisque tous les champs couverts par le CNL relèvent en effet de ce type de production, à l'exception du roman, de la jeunesse et de la bande dessinée. Pour mémoire, selon la classification DEWEY, la notion de rotation lente s'applique aux secteurs arts et bibliophilie, littérature classique, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, sciences humaines et sociales, théâtre.

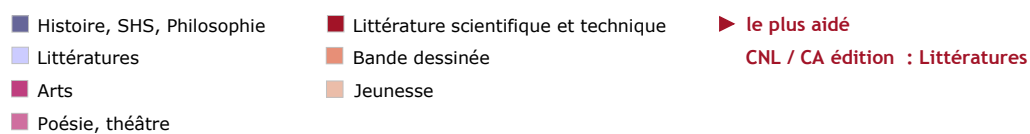
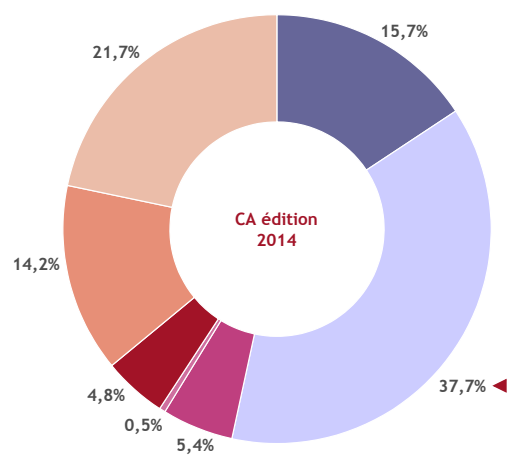
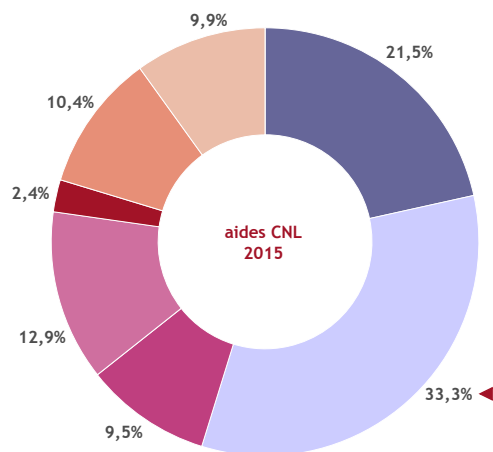
¹ Ne sont ventilables que partiellement les aides aux activités littéraires, aux bibliothèques, aux librairies, aux entreprises d'édition et à la Politique numérique. Ne sont pas ventilables les bourses aux traducteurs étrangers, l'assistance culturelle, les aides à l'extraduction, aux associations partenaires, aux opérateurs de l'action territoriale et à la BnF dans le cadre de la politique numérique.

Resserrée sur les éditeurs et revues soutenus au titre de l'édition, la ventilation des aides CNL par secteur éditorial montre que l'établissement aide plus les domaines « Histoire, sciences humaines et sociales, philosophie », « poésie, théâtre » et « arts » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (hors secteurs non aidés par le CNL), et ce de manière très significative. En effet, le domaine « Histoire, sciences humaines et sociales, philosophie » pèse 21,5 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 15,7 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 5,8 points ; le domaine « poésie, théâtre » pèse 12,9 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 0,5 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 12,4 points ; et le domaine « arts » pèse 9,5 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 5,4 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 4,1 points.

A l'inverse, le CNL aide moins les domaines « littératures », « bande dessinée », « jeunesse » et « littérature scientifique et technique » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (hors secteurs non aidés par le CNL) ; se concentrant, notamment en « bande dessinée » et « jeunesse », sur des projets exigeants, de qualité, contribuant véritablement à la diversité de l'offre éditoriale. Le domaine « littératures » pèse 33,3 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 37,7 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 4,4 points ; le domaine « bande dessinée » pèse 10,4 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 14,2 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 3,8 points ; le domaine « jeunesse » pèse 9,9 % des aides CNL en valeur, contre 21,7 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 11,8 points ; et le domaine « littérature scientifique et technique » pèse 2,4 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 4,8 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 2,4 points.



Source CA édition : Repères statistiques France 2014/2015-SNE.



Pour mémoire, plus du tiers (35 %) du chiffre d'affaires de l'édition française est généré par des secteurs non aidés par le CNL ; le chiffre d'affaires de l'édition française s'établissant à 2,52 milliards d'euros (données 2014), dont 1,64 milliards d'euros dégagé par les secteurs éditoriaux soutenus par le CNL.

LA POLITIQUE TERRITORIALE DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Depuis 2014, l'État et le CNL ont développé une politique territoriale ambitieuse, qui vise à maintenir une offre de livres diversifiée sur l'ensemble du territoire. Au moyen de partenariats négociés avec les régions, le CNL a ainsi souhaité mobiliser des ressources nouvelles pour une politique publique du livre complémentaire à son action nationale et aux interventions des services déconcentrés du Ministère de la culture et de la communication, en s'efforçant de simplifier l'accès des porteurs de projet aux aides.

Dans cette optique, et dans une logique de simplification administrative, les partenaires se sont engagés à mettre en œuvre une politique conjointe de soutien aux librairies et aux points de vente du livre, à la vie littéraire et à la création, à l'édition et au développement de l'éducation artistique et culturelle.

14 accords cadres en faveur du livre et de la lecture ont ainsi été signés, dont 10 ont donné lieu à des conventions d'application financière sur l'année 2015, avec les régions Aquitaine, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées et Nord-Pas-de-Calais.

Afin d'avoir une vision complète du soutien du CNL en faveur de l'action territoriale, il convient d'ajouter à ces conventions d'application financière engagées en 2015, pour un montant de 0,66 M€, les aides exceptionnellement directement versées en 2015 aux bénéficiaires dans le cadre de ces conventions (0,05 M€) et une aide à la Fédération interrégionale du livre et de la lecture pour le développement du livre et de la lecture en région (0,04 M€), soit un soutien total de 0,75 M€.

A l'avenir, ces conventions devront prendre en compte les évolutions liées à la loi relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Les dispositifs prévus par ces nouvelles conventions seront élaborés de manière à articuler de façon efficace et permanente les soutiens croisés des interventions publiques, à compléter les dispositifs nationaux du CNL et à favoriser la diffusion du livre dans les « zones blanches ».



LES FRANÇAIS ET LA LECTURE

Afin de mieux connaître le secteur dans lequel il évolue, le CNL s'attache à interroger les professionnels du livre sur leurs enjeux, leurs mutations, leurs préoccupations ou leurs attentes, mais s'intéresse également au public, point de jonction de l'ensemble des acteurs, dont l'érosion peut *in fine* avoir de lourdes conséquences pour la chaîne du livre. Mieux connaître et comprendre le public revêt donc une importance capitale. A cet effet, le CNL a produit en 2015 une étude sur les Français et la lecture.

Menée à l'échelle nationale, cette étude réalisée par l'institut Ipsos visait à mesurer les pratiques actuelles des Français en matière de livre et de lecture,

à comprendre les rapports qu'entretiennent les Français vis-à-vis du livre et de la lecture (à travers l'analyse de leurs pratiques, de leurs perceptions ou de leurs sources de prescription), à déterminer les freins à la lecture et à identifier les leviers qui construisent les lecteurs.

Dans ce cadre, 1 012 personnes, représentatives de la population française des 15 ans et plus, ont été interrogées *via* un questionnaire *ad hoc*, s'articulant autour d'une trentaine de questions.

L'étude complète est téléchargeable et feuilletable sur le site du CNL à l'adresse suivante : http://www.centrenationaldulivre.fr/fr/ressources/etudes_rapports_et_chiffres/les_francais_et_la_lecture/



LIRE EN SHORT, LA GRANDE FÊTE DU LIVRE POUR LA JEUNESSE

Commandée par la ministre de la culture et de la communication, organisée par le CNL en partenariat avec le Centre de Promotion du Livre de Jeunesse (CPLJ 93), la première édition de la grande fête du livre pour la jeunesse, qui s'est tenue du 17 au 31 juillet 2015 partout en France, a rassemblé plus de 300 000 personnes, à travers quelque 1 600 événements.

Au-delà de l'accueil chaleureux du public et de la presse, les grands objectifs de cette manifestation ont été pleinement atteints : susciter l'adhésion des professionnels et du public pour un nouvel événement culturel et populaire de dimension nationale en période estivale, période du temps libre et du loisir en famille, privilégier l'action de proximité, diffuser un message positif sur le plaisir de lire loin des impératifs scolaires, apporter le livre aux publics et non l'inverse.

Ce succès résulte d'une organisation résolument fondée sur les valeurs positives de co-construction permettant la rencontre entre acteurs publics, privés, associatifs, de milieux ou de structures qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble.

Tous ont été mus par le soutien à apporter à une cause d'utilité générale. Car cette fête du livre pour la jeunesse donne accès au livre sous toutes ses formes, pour tous, dès le plus jeune âge, sur tout le territoire, dans un esprit ludique, tout en répondant au double besoin de proximité et de liberté des organisateurs.

La dimension nationale de l'événement et son format ont également permis de mettre en lumière le travail de terrain des structures et des associations qui se sont appuyées sur la manifestation pour retrouver leur public, en créant une offre culturelle originale, avec l'indispensable appui de partenaires.

Rendre le livre plus accessible, permettre aux nouvelles générations d'associer la lecture à l'univers du plaisir et soutenir la filière du livre en créant des lecteurs est une mission de longue haleine. C'est là tout l'enjeu de cette fête du livre pour la jeunesse dans les prochaines années, en s'inscrivant pleinement comme un événement annuel attendu dans le calendrier estival des Français.

20-23
MARS 2015



LE SALON DU LIVRE DE PARIS

La présence du CNL au salon du livre de Paris est assurée par un stand incluant des espaces d'accueil et de travail, ainsi que deux espaces dédiés aux rencontres publiques.

En 2015, l'établissement a ainsi pu présenter une programmation riche et variée, à travers une quarantaine de rencontres qui ont rassemblé près de 4 500 personnes et 120 intervenants, autour de sujets professionnels, du pays invité d'honneur, de la jeunesse, du polar ou de la liberté d'expression.

Par ailleurs, comme chaque année, en lien avec le ministère des affaires étrangères, le CNL a accueilli les auteurs du pays invité d'honneur, à savoir le Brésil, déjà mis à l'honneur en 1998. La programmation de ces secondes « Lettres brésiliennes » a reçu un accueil chaleureux du public et les rencontres avec les auteurs brésiliens ont, le plus souvent, fait salle comble. Cet enthousiasme a révélé une curiosité des lecteurs pour une littérature relativement peu connue en France, représentée par les 42 auteurs présents :

Ricardo Aleixo, Edyr Augusto, Bosco Brasil, Ronaldo Correia de Brito, João Carrascoza, Bernardo Carvalho, Conceição Evaristo, Ferréz, Marcelino Freire, Daniel Galera, Milton Hatoum, Michel Laub, Paulo Lins, Adriana Lisboa, Lobo, Ana Maria Machado, Ana Paula Maia, Lu Menezes, Fabio Moon, Fernando Morais, Adauto Novaes, Nélida Piñon, Marcello Quintanilha, Sérgio Rodrigues, Luiz Ruffato, Carola Saavedra, Cristovão Tezza, Paloma Vidal, Rodrigo Ciriaco, Marina Colasanti, Angela Lago, Tatiana Salem Levy, Adriana Lunardi, Betty Milan, Betty Mindlin, Ana Miranda, Daniel Munduruku, Sérgio Roveri, Affonso Romano de Sant'Anna, Edney Silvestre, Antonio Torres, Fernanda Torres.

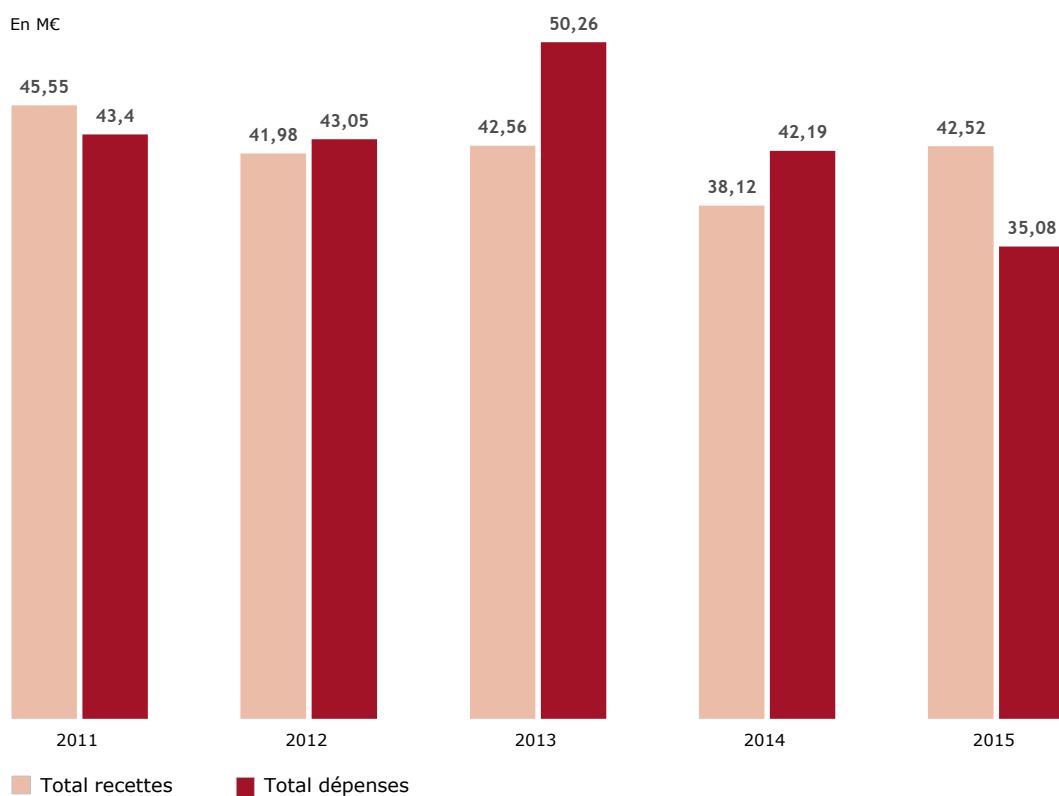
LES MOYENS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Pour mener à bien ses missions, le CNL bénéficie du produit de deux taxes fiscales qui lui sont affectées : une taxe sur le chiffre d'affaires des éditeurs et une taxe sur les appareils de reproduction et d'impression. L'établissement ne percevant plus de subvention du ministère de la culture et de la communication, au titre de son fonctionnement ou de différents transferts de compétences, ces taxes constituent sa principale ressource.

GRANDES MASSES BUDGETAIRES

En M€	2011	2012	2013	2014	2015	écart MC 14-15	évol. % 14-15
Subventions	2,52	0,10	0,00	0,06	0,08	0,02	33,3%
Autres recettes	5,61	5,52	6,59	6,05	8,84	2,79	46,1%
Remboursements prêts	1,36	1,73	1,30	1,04	1,33	0,29	27,9%
Produits taxes	36,06	34,63	34,67	30,97	32,27	1,30	4,2%
Total recettes	45,55	41,98	42,56	38,12	42,52	4,40	11,5%
Fonctions supports	12,57	13,08	11,59	10,45	7,67	-2,78	-26,6%
Actions	30,83	29,97	38,67	31,74	27,41	-4,33	-13,6%
Total dépenses	43,40	43,05	50,26	42,19	35,08	-7,11	-16,9%
Recettes / dépenses	2,15	-1,07	-7,70	-4,07	7,44		
Résultat net	1,42	-0,45	-7,32	-1,89	8,21		

Source : compte financier



En 2015, les comptes du CNL ont été marqués par des niveaux finalement inférieurs à ceux initialement prévus en matière de prélèvement sur fonds de roulement et d'insuffisance d'autofinancement, ainsi que par un rebond inattendu des taxes en toute fin d'exercice après une année très incertaine.

Du fait de cet abondement imprévu, les recettes - grevées d'1,5 M€ lié au remboursement d'un contentieux datant de 2008 et hors reprises sur provisions (8,61 M€ pour 2015) - affichent une quasi stabilité, tandis que les dépenses, grâce à la gestion prudente du CNL, présentent une très nette baisse, soit une balance finalement positive pour l'établissement.

REPARTITION DES DEPENSES

En M€	2011	2012	2013	2014	2015	écart M€ 14-15	évol. % 14-15
Personnel	3,35	3,78	3,58	3,57	3,49	-0,08	-2,2%
Fonctionnement courant	1,51	1,21	1,13	1,03	0,87	-0,16	-15,5%
Autre fonctionnement courant	5,94	7,30	6,44	5,43	1,65	-3,78	-69,6%
<i>dont frais de gestion taxes</i>		1,39	1,39	1,24	1,29	0,05	4,0%
<i>dont remises gracieuses, ANV</i>		0,71	0,07	0,00	0,11	0,11	2650,0%
<i>dont prov., amortissements</i>	5,94	5,20	4,98	4,19	0,25	-3,94	-94,0%
Remboursement taxe	1,66	0,06	0,30	0,34	1,50	1,16	341,2%
Charges	12,46	12,35	11,45	10,37	7,51	-2,86	-27,6%
Immobilisations	0,11	0,73	0,14	0,08	0,16	0,08	100,0%
Total fonctions supports	12,57	13,08	11,59	10,45	7,67	-2,78	-26,6%
Subventions ¹	28,14	26,90	36,10	27,53	24,14	-3,39	-12,3%
Etudes, grandes opérations ²	2,17	1,45	1,03	1,07	1,33	0,26	24,3%
Interventions	30,31	28,35	37,13	28,60	25,47	-3,13	-10,9%
Prêts	0,52	1,62	1,54	3,14	1,94	-1,20	-38,2%
Total actions	30,83	29,97	38,67	31,74	27,41	-4,33	-13,6%
Charges et interventions	42,77	40,70	48,58	38,97	32,98	-5,99	-15,4%
Total dépenses	43,40	43,05	50,26	42,19	35,08	-7,11	-16,9%

1- hors grandes opérations

2- hors personnel, partenariats compris

Source : compte financier

Grâce à la gestion particulièrement prudente du CNL, la quasi-totalité des postes de dépenses s'affiche en baisse par rapport à 2014.

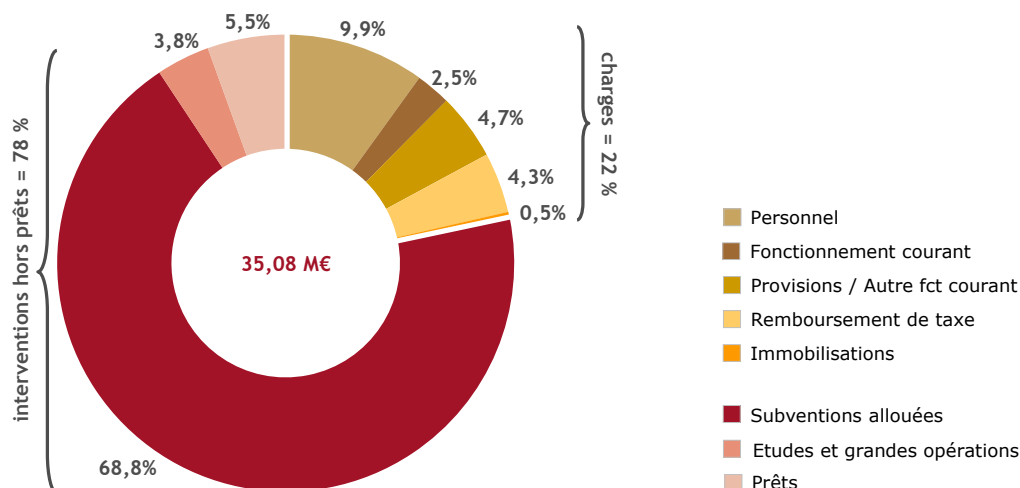
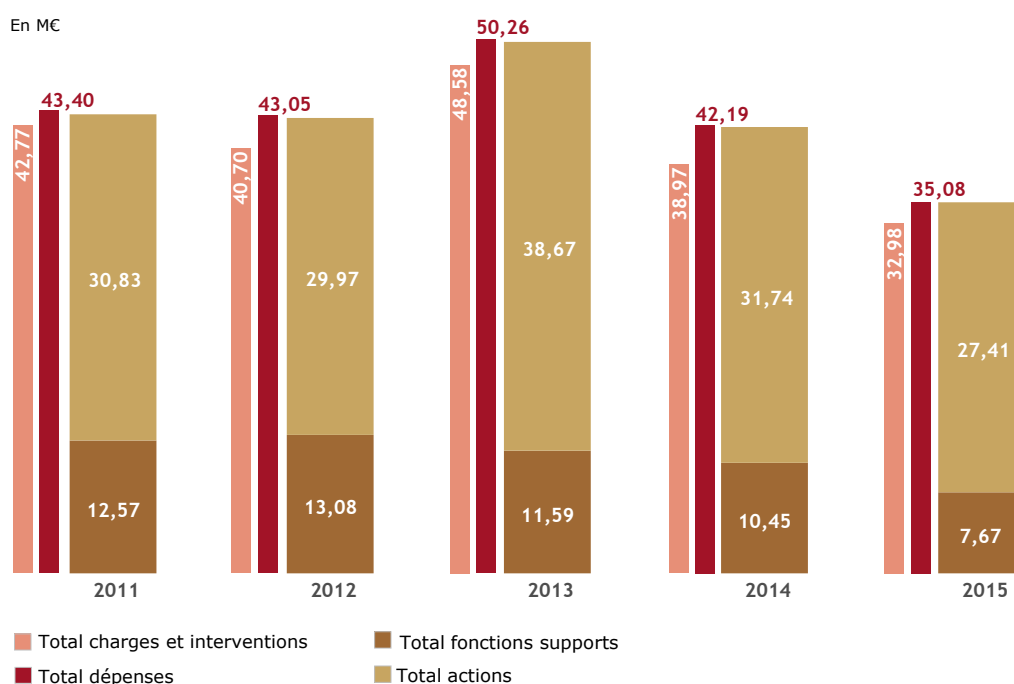
En matière de personnel, les dépenses ont diminué grâce à une baisse plus marquée des charges liées à la rémunération des lecteurs et des vacataires.

En matière de fonctionnement, le CNL a poursuivi ses efforts en définissant mieux les besoins, en s'appuyant davantage sur les marchés mutualisés, en développant la mise en concurrence en-deçà des seuils réglementaires, en assurant un meilleur suivi des marchés et en renforçant les actions en faveur du développement durable. Dans cette optique, les principales baisses ont touché les travaux de reprographie (-70 %), les travaux d'entretien et de réparation (-27 %), le nettoyage (-26 %), les frais de déplacement et de représentation (-24 %) ou encore les fournitures et petits équipements (-18 %).

En termes d'investissements (immobilisations), la hausse enregistrée en 2015 s'explique par la préparation du passage à une gestion financière conforme aux principes du décret du 7 novembre 2012, portant sur la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), qui nécessite notamment une migration sur de nouveaux outils informatiques.

En matière d'interventions (subventions, études, grandes opérations et partenariats), premier poste de dépenses du CNL, les contraintes budgétaires liées aux ressources fluctuantes et incertaines ont conduit l'établissement à faire preuve d'une certaine sélectivité, tout en s'engageant sur des chantiers d'ampleur, comme l'étude barométrique « Les Français et la lecture », le salon du livre de Paris ou le lancement de la grande fête du livre dédié à la jeunesse.

Enfin, après une année exceptionnelle liée à la reprise des librairies du groupe Chapitre, en liquidation judiciaire, les prêts attribués aux entreprises d'édition ou de librairie retrouvent un niveau similaire à celui des années précédentes.

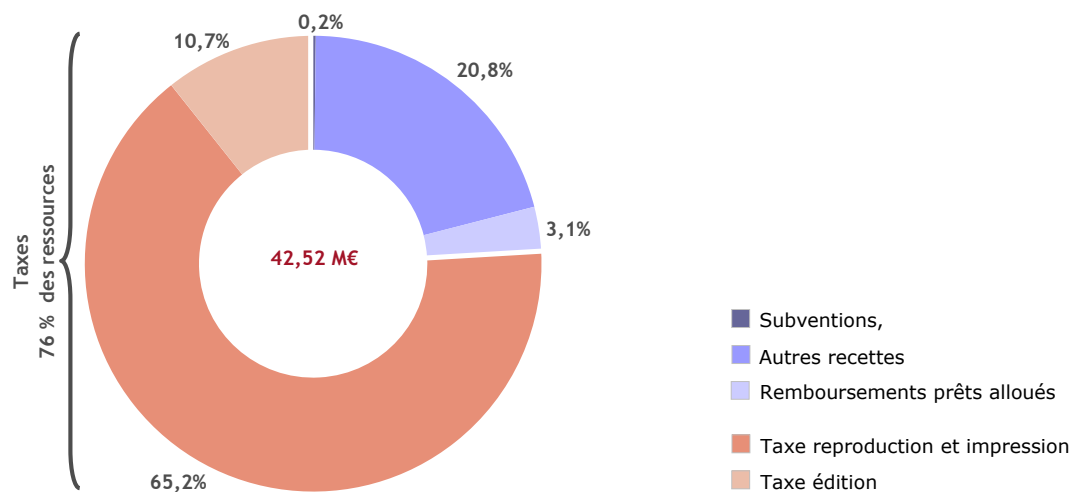
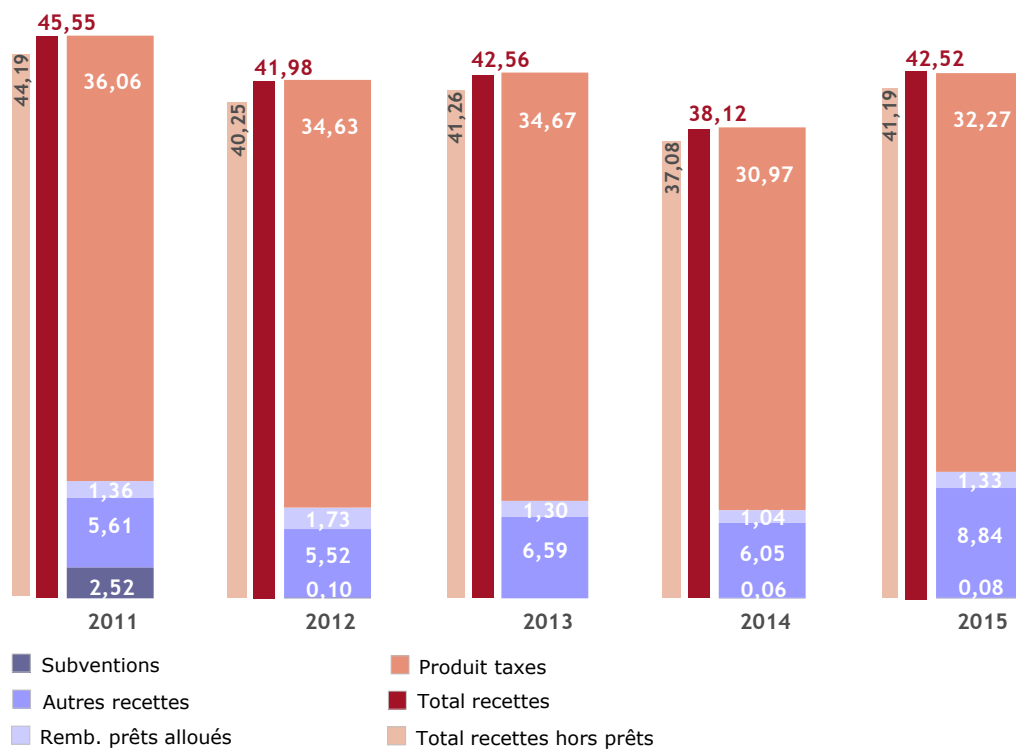


REPARTITION DES RECETTES

En M€	2011	2012	2013	2014	2015	écart M€ 14-15	évol. % 14-15
Subventions	2,52	0,10	0,00	0,06	0,08	0,02	33,3%
Taxes hors remboursement	36,06	34,63	34,67	30,97	32,27	1,30	4,2%
Total subventions et taxes	38,58	34,73	34,67	31,03	32,35	1,32	4,3%
Autres recettes ¹ (dont reprises sur provisions)	5,61	5,52	6,59	6,05	8,84	2,79	46,1%
Total recettes hors prêts	44,19	40,25	41,26	37,08	41,19	4,11	11,1%
Remboursements prêts	1,36	1,73	1,30	1,04	1,33	0,29	27,9%
Total recettes globales	45,55	41,98	42,56	38,12	42,52	4,40	11,5%
Taxes après remboursement	34,40	34,57	34,37	30,63	30,77	0,14	0,5%

1- les reprises sur provisions s'établissent exceptionnellement à 8,61 M€ en 2015
Source : compte financier

En M€



Répartition des taxes

	2011	2012	2013	2014	2015	écart M€ 14-15	évol. % 14-15
Reproduction et impression	30,74	29,64	29,39	26,30	27,73	1,4	5,4%
Edition	5,32	4,99	5,28	4,67	4,54	-0,1	-2,8%
Total taxes	36,06	34,63	34,67	30,97	32,27	1,3	4,2%
Total après remboursement des taxes pour trop perçu	34,40	34,57	34,37	30,63	30,77	0,14	0,5%

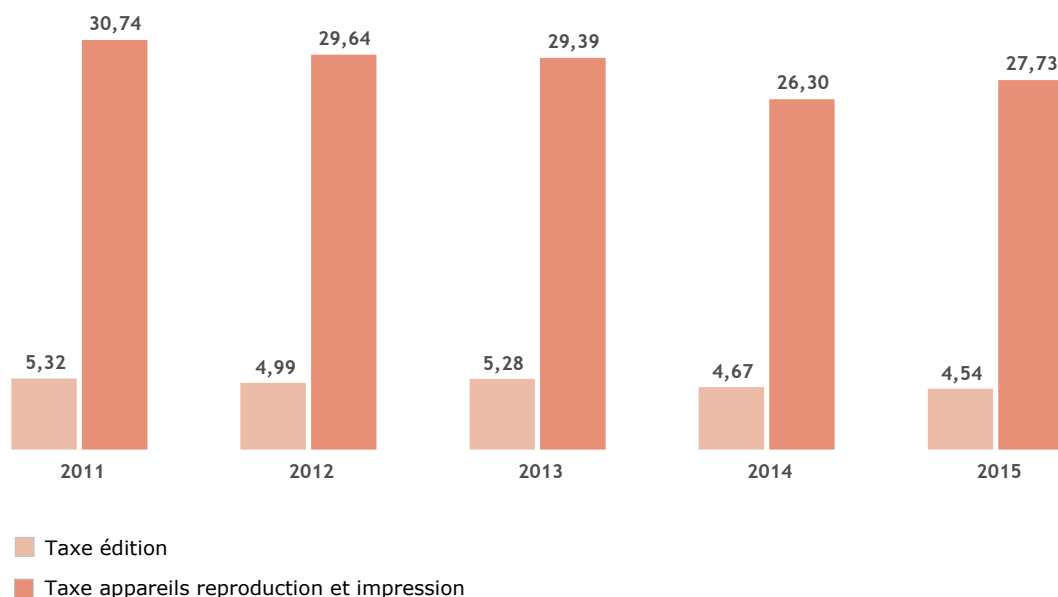
Source : compte financier

Pour mener à bien ses missions, le CNL bénéficie du produit de deux taxes fiscales qui lui sont affectées et qui constituent sa principale ressource. De nature redistributrice, la première est perçue au taux de 0,2 % et concerne les ventes d'ouvrages en librairie. Elle est due par les éditeurs dont le chiffre d'affaires annuel « vente livres » est supérieur à 76 300 €. De nature compensatrice, au regard du préjudice subi par les éditeurs et les auteurs, la deuxième est perçue au taux de 3,25 % et concerne les ventes d'appareils de reprographie, de reproduction et d'impression. Comme pour les autres opérateurs, ces recettes fiscales sont désormais plafonnées par la loi de finances, à 5,3 M€ pour la taxe édition et à 29,4 M€ pour la taxe reproduction et impression.

Première ressource du CNL, la taxe sur les appareils de reproduction et d'impression a, contre toute attente, présenté un rebond au cours de la dernière semaine du mois de décembre 2015, après une année particulièrement incertaine et des niveaux de rendement très en deçà de ceux envisagés. Cette incertitude en matière de rendement, en partie liée à la conjoncture économique, et l'existence de contentieux réguliers *a posteriori* (l'établissement s'est, en effet, acquitté en 2015 du règlement d'un contentieux remontant à 2008 pour un montant d'1,5 M€), rendent difficiles les prévisions budgétaires et fragilisent l'assise financière du CNL.

L'enjeu est donc de pérenniser véritablement les ressources du CNL sur le long terme, afin de lui permettre d'assurer pleinement ses missions en faveur du livre et de la lecture.

En M€



ORGANISATION

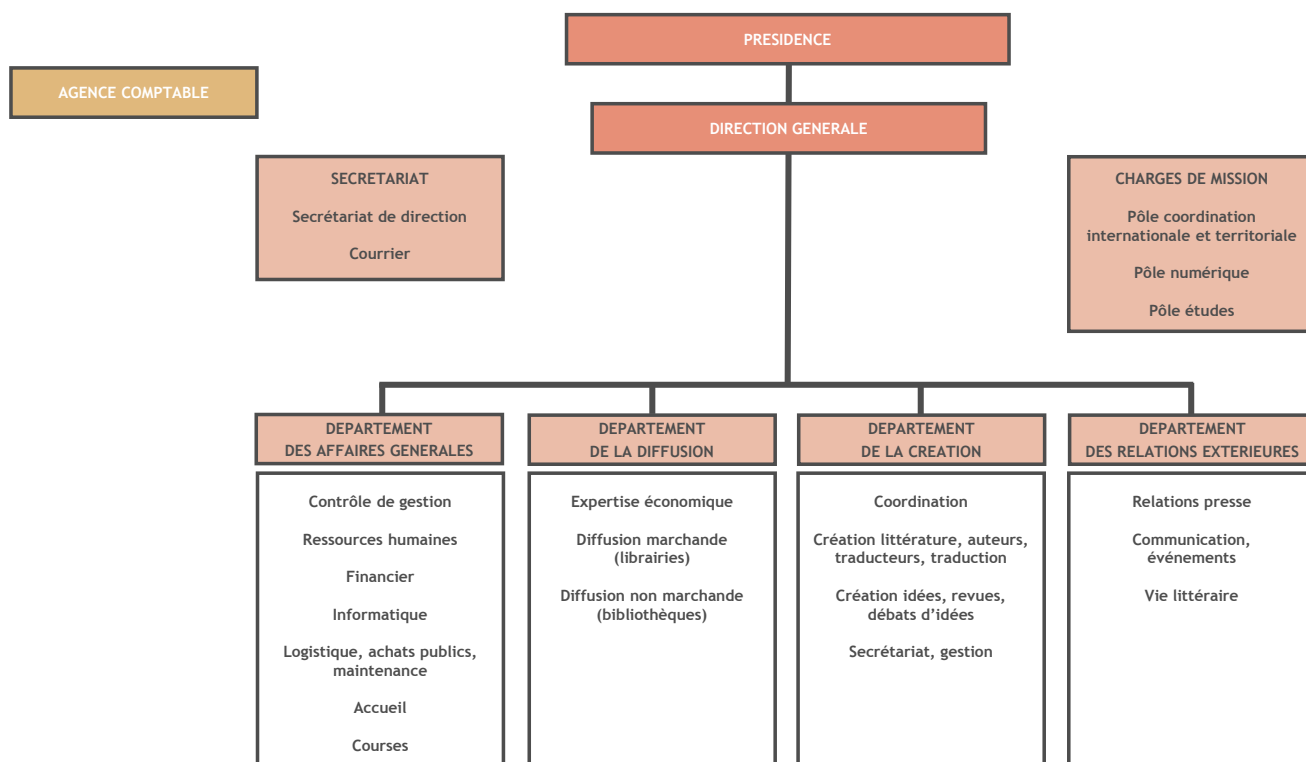
Établissement public administratif sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication, le CNL est dirigé par un président de plein exercice, nommé par le Président de la République, pour une durée de 5 ans.

Le président du CNL préside le conseil d'administration où siègent deux membres du Parlement, huit représentants de l'État (ministères de la culture, du budget, des affaires étrangères et du développement international, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche), neuf représentants des professions et activités littéraires (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, professionnels des bibliothèques), deux personnalités qualifiées et un représentant du personnel.

Ce conseil d'administration fixe les compétences et les modalités de fonctionnement du collège des présidents de commissions, des commissions elles-mêmes ou des comités, qui sont organisés par thématique et rassemblent plus de 300 spécialistes (écrivains, universitaires, journalistes, chercheurs, traducteurs, critiques, éditeurs, libraires, bibliothécaires, animateurs de la vie littéraire...). Ces spécialistes ont vocation à étudier et émettre un avis sur les demandes d'aide soumises à la décision du président.

Le président du CNL est également ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement qu'il dirige. Il est assisté d'une directrice générale (nommée par arrêté de la ministre chargée de la culture et de la communication). L'établissement est, par ailleurs, organisé en quatre départements (affaires générales, création, édition, relations extérieures) auxquels s'ajoutent un pôle de secrétariat et un pôle de chargés de mission sur les questions transversales (numérique, international, action territoriale, études).

Depuis 2014, le CNL dispose d'un effectif de 66 équivalents temps plein, composé de 50 contractuels émargeant sur son budget et de 16 titulaires ou contractuels du ministère de la culture et de la communication.



DEMANDES D'AIDES ET AIDES ATTRIBUEES, DE 2013 A 2015

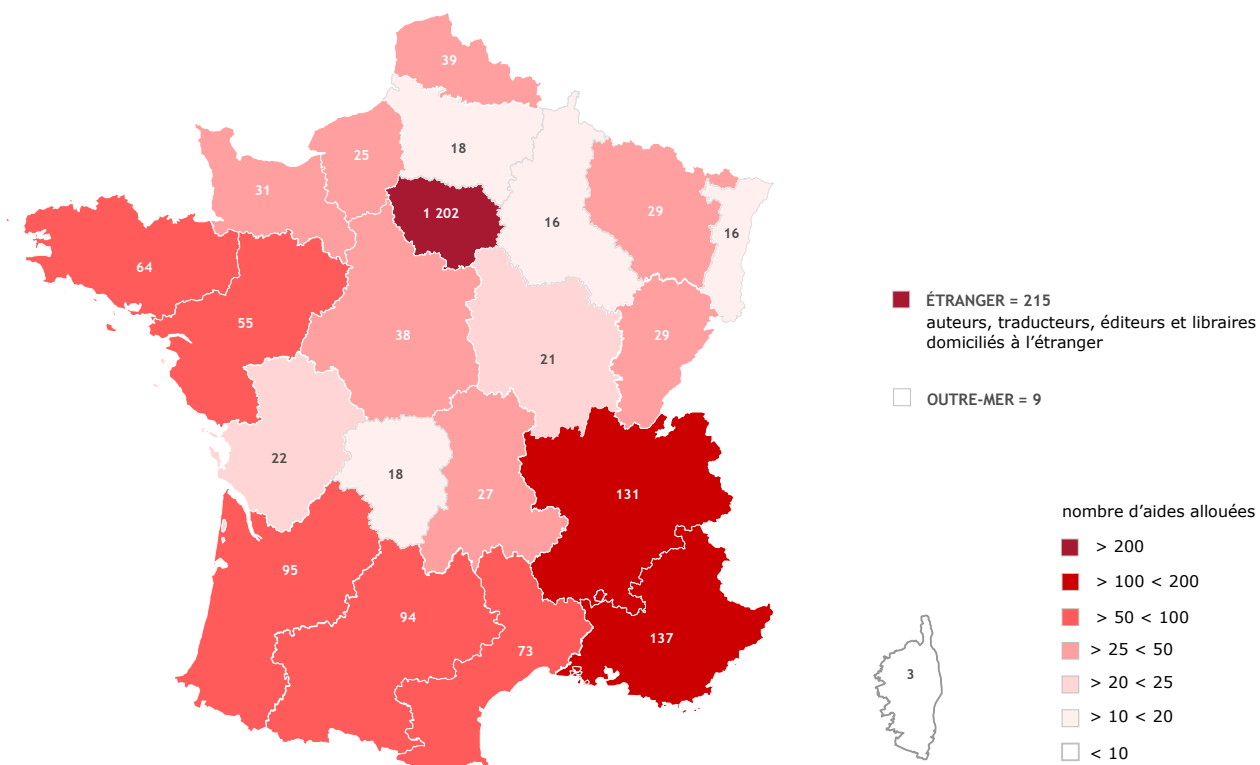
	Nombre de demandes			Nombre d'aides			Montants alloués			Aides			Montants			
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	13/14	14/15	13/15	13/14	14/15	13/15	
Total des interventions	3 964	4 040	3 715	2 701	2 712	2 413	37 419 587 €	30 106 847 €	26 296 536 €	1,9%	-8,0%	-6,3%	0,4%	-11,0%	-10,7%	-12,7%
Auteurs et traducteurs	786	785	603	422	435	306	2 635 330 €	2 670 140 €	2 278 800 €	-0,1%	-23,2%	-23,3%	3,1%	-29,7%	-27,5%	-14,2%
Bourses	702	700	576	350	364	279	2 361 500 €	2 308 540 €	1 947 500 €	-0,3%	-17,7%	-17,9%	4,0%	-23,4%	-20,3%	-17,5%
Assistance culturelle	83	82	23	71	68	23	283 830 €	256 600 €	168 300 €	-1,2%	-72,0%	-72,3%	-4,2%	-66,2%	-67,6%	-46,7%
Structures	1	3	1	1	3	1	10 000 €	105 000 €	145 000 €	200,0%	-66,7%	0,0%	200,0%	-66,7%	0,0%	950,0%
Action territoriale (soutien aux auteurs)						3		18 000 €		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Editeurs et Revues	2 113	2 300	2 096	1 461	1 508	1 321	10 329 502 €	9 848 121 €	8 626 929 €	8,8%	-8,9%	-0,8%	3,2%	-12,4%	-9,6%	-16,5%
Subventions à l'édition (crédits de préparation, frais d'édition, opérations particulières...)	896	940	878	583	587	555	1 922 757 €	1 815 092 €	1 986 002 €	4,9%	-6,8%	-2,0%	0,7%	-5,2%	-4,8%	3,3%
Introduction	517	556	483	307	332	266	1 619 732 €	1 741 759 €	1 317 999 €	7,5%	-11,3%	-4,6%	8,1%	-19,9%	-13,4%	-18,6%
Extraduction	355	451	399	256	284	210	734 046 €	595 679 €	489 434 €	27,0%	-11,5%	12,4%	10,9%	-26,1%	-18,0%	-33,3%
Prêts à la publication	0	1	0	0	1	0	0 €	1 300 €	0 €	#DIV/0!	-100,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	-100,0%	-100,0%	#DIV/0!
Prêts économiques (préparation de manuscrits, aides à l'impression, promotionnelle, etc.)	5	10	8	5	9	6	200 500 €	445 000 €	325 000 €	100,0%	-20,0%	60,0%	80,0%	-33,3%	20,0%	62,1%
Numerisation (pour les revues, les journaux, les ouvrages...)	68	49	62	63	41	54	1 640 677 €	1 440 231 €	1 057 062 €	-27,9%	26,8%	-8,8%	-34,9%	31,7%	-14,3%	-35,6%
Revue (pour les revues, les journaux, les ouvrages...)	268	289	253	243	250	227	1 517 790 €	919 080 €	872 432 €	7,8%	-12,5%	-5,6%	2,9%	-9,2%	-6,6%	-42,5%
Structures	4	4	2	4	4	2	2 694 000 €	2 591 980 €	2 569 000 €	0,0%	-50,0%	-50,0%	0,0%	-50,0%	-50,0%	-4,6%
Action territoriale (soutien aux éditeurs)						1		10 000 €		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Activités littéraires	317	295	309	223	199	207	4 454 400 €	4 301 700 €	4 100 740 €	-6,9%	4,7%	-2,5%	-10,8%	4,0%	-7,2%	-7,9%
Associations d'auteurs	71	68	27	58	60	27	130 300 €	126 100 €	55 400 €	3,4%	-60,3%	-62,0%	3,4%	-55,0%	-53,4%	-57,5%
Animations littéraires en région	184	172	160	110	97	100	2 023 500 €	2 231 800 €	2 112 000 €	-6,5%	-7,0%	-13,0%	-11,8%	3,1%	-9,1%	4,4%
Fête de livre pour la jeunesse						42		1 710 540 €		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Printemps des poètes (pour les revues, les journaux, les ouvrages...)	42	45	32	35	32	28	96 600 €	80 500 €	342 000 €	7,1%	-28,9%	-23,8%	-8,6%	-12,5%	-20,0%	254,0%
Associations professionnelles (auteurs, traducteurs, éditeurs, etc.)	18	9	10	18	9	10	2 064 000 €	1 763 300 €	1 420 800 €	-50,0%	11,1%	-44,4%	-50,0%	11,1%	-44,4%	-31,2%
Politique numérique (convention organisationnelle, etc.)	2	1	0	2	1	0	140 000 €	100 000 €	0 €	-50,0%	-100,0%	-100,0%	-50,0%	-100,0%	-100,0%	-100,0%
Librairies	516	457	465	405	386	383	12 337 130 €	4 968 465 €	3 460 751 €	-11,4%	1,8%	-9,9%	-4,7%	-0,8%	-5,4%	-30,3%
En France :	386	345	363	295	281	295	2 634 000 €	4 235 000 €	2 789 000 €	-10,6%	5,2%	-6,0%	-4,7%	5,0%	0,0%	60,8%
... Catalogues thématiques	1	1	0	1	1	0	7 000 €	10 000 €	0 €	0,0%	-100,0%	-100,0%	0,0%	-100,0%	-100,0%	-100,0%
... Sites internet/ou numérique /librairies	1	0	0	1	0	0	40 000 €	0 €	0 €	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%	-100,0%
... Groupements de librairies	0	0	4	0	0	4	0 €	0 €	67 000 €	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
... Création de premier stock	27	38	42	23	30	38	274 000 €	404 000 €	506 000 €	40,7%	10,8%	10,8%	30,4%	26,7%	65,2%	84,7%
... Prêts économiques	25	46	42	22	43	40	1 273 000 €	2 923 000 €	1 330 000 €	84,0%	-8,7%	68,0%	95,5%	-7,0%	81,8%	54,5%
... Mise en valeur des fonds en librairie	332	260	275	248	207	213	1 040 000 €	898 000 €	886 000 €	-21,7%	5,8%	-17,2%	-16,5%	2,9%	-14,1%	-14,8%
A l'étranger	124	108	91	104	101	79	315 130 €	317 465 €	279 351 €	-12,9%	-15,7%	-26,6%	-2,9%	-21,8%	-24,0%	-11,4%
Plan librairies	2	0	0	2	0	0	9 000 000 €	0 €	0 €	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%	-100,0%
Structures	4	4	4	4	4	4	388 000 €	416 000 €	373 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-3,9%
Action territoriale (soutien aux librairies)						5		19 400 €		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Bibliothèques	206	189	196	173	176	157	1 205 311 €	1 064 337 €	644 636 €	-8,3%	3,7%	-4,9%	1,7%	-10,8%	-9,2%	-39,4%
Espaces français à l'étranger	3	3	1	3	3	1	61 640 €	23 280 €	132 €	0,0%	-66,7%	-66,7%	0,0%	-66,7%	-66,7%	-99,8%
Fonds en bibliothèque	203	185	170	170	172	156	1 143 671 €	1 038 057 €	644 504 €	-8,9%	-100,0%	-100,0%	1,2%	-100,0%	-100,0%	-100,0%
Diffusion auprès des publics empêchés						156		3 000 €		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Subventions aux structures	0	1	0	0	1	0	0 €	3 000 €	0 €	#DIV/0!	-100,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%
Politique numérique (BNF)	4	5	13	4	5	13	6 000 000 €	7 500 067 €	6 200 000 €	25,0%	160,0%	225,0%	25,0%	160,0%	225,0%	17,3%
Divers Diffusion (DDEEM - Politiques numériques, prêts gratuits)	22	9	22	13	3	15	437 914 €	53 417 €	294 680 €	-59,1%	144,4%	0,0%	-76,9%	400,0%	15,4%	451,7%
Opérateurs de l'action territoriale	11	11	11	11	11	11	690 000 €	690 000 €	690 000 €	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

S'ajoutent en 2015, 396 demandes pour 334 labels "LIR" attribués et 15 labels "LIR" attribués ; 33 demandes pour 29 agréments "LIR" attribués.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES AIDES 2015, PAR DOMAINE D'INTERVENTION

	CREATION		EDITION		DIFFUSION MARCHANDE		DIFF. NON MARCHANDE		PROMOTION		TOTAL		% du total	
	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants
PARIS	104	984 800 €	605	2 910 639 €	279	4 690 429 €	23	6 236 548 €	27	1 464 300 €	1 038	6 857 76 €	43,0%	616%
ILE DE FRANCE	32	247 500 €	74	294 704 €	25	279 471 €	14	69 538 €	8	306 330 €	64	1 197 543 €	6,8%	4,6%
TOTAL IDF	136	1 232 300 €	679	3 105 343 €	304	4 969 900 €	37	6 306 086 €	46	1 770 630 €	1 202	17 384 259 €	49,8%	66,1%
ETRANGER	74	346 000 €	52	232 332 €	87	426 306 €	1	132 €	1	2 000 €	215	1 006 770 €	8,9%	3,8%
RHONE-ALPES	17	107 000 €	41	205 021 €	36	401 259 €	14	87 503 €	23	623 500 €	131	1 424 283 €	5,4%	5,4%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	6	110 600 €	54	234 378 €	34	467 540 €	13	43 436 €	20	402 300 €	137	968 254 €	5,7%	3,6%
AQUITAINE	2	78 000 €	33	80 411 €	17	142 986 €	18	82 374 €	6	250 900 €	95	634 671 €	3,9%	2,4%
MID-PYRENEES	11	73 500 €	41	28 714 €	20	102 221 €	9	34 426 €	13	253 800 €	94	592 681 €	3,9%	2,3%
BRETAGNE	5	59 500 €	8	39 140 €	20	209 000 €	21	24 047 €	10	225 660 €	64	557 347 €	2,7%	2,1%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	6	46 000 €	40	146 832 €	10	44 744 €	5	9 860 €	12	186 500 €	73	443 936 €	3,0%	1,7%
HAUTE-NORMANDIE	1	12 200 €	4	10 271 €	13	310 236 €	1	1 560 €	6	77 000 €	25	411 267 €	1,0%	1,6%
PAYS DE LA LOIRE	5	20 500 €	2	21 958 €	6	168 000 €	10	34 399 €	10	111 000 €	55	356 457 €	2,3%	1,4%
CENTRE	3	16 500 €	9	23 339 €	6	38 000 €	11	77 687 €	9	17 300 €	38	352 828 €	1,6%	1,3%
NORD-PAS-DE-CALAIS	1	14 000 €	7	28 350 €	17	160 500 €	9	62 220 €	5	49 300 €	39	314 370 €	1,6%	1,2%
LORRAINE	3	17 500 €	3	9 530 €	7	87 000 €	8	21 920 €	8	105 000 €	29	240 950 €	1,2%	0,9%
BASSE-NORMANDIE	5	47 200 €	11	46 141 €	7	43 000 €	1	6 085 €	7	95 000 €	31	237 426 €	1,3%	0,9%
POITOU-CHARENTES	2	35 000 €	11	36 170 €	5	9 000 €			4	143 500 €	22	233 670 €	0,9%	0,9%
REUNION			1	700 €	6	211 000 €					7	211 700 €	0,3%	0,8%
FRANCHE-COMTE	2	8 500 €	13	26 779 €	6	81 000 €	3	5 360 €	5	80 300 €	29	201 939 €	1,2%	0,8%
LIMOUSIN	2	10 500 €	4	4 136 €	8	69 000 €			4	95 000 €	8	178 636 €	0,7%	0,7%
Auvergne	1	14 000 €	11	42 992 €	7	32 000 €	4	26 026 €	4	22 500 €	27	137 518 €	1%	0,5%
Bourgogne	3	20 000 €	6	47 420 €	7	29 019 €	3	2 420 €	2	8 000 €	21	106 853 €	0,9%	0,4%
CHAMPAGNE-ARDENNE			1	3 200 €	5	40 000 €	5	20 700 €	5	41 000 €	6	104 900 €	0,7%	0,4%
PICARDIE	1	14 000 €	3	8 800 €	7	35 000 €	3	1 980 €	4	29 300 €	8	89 080 €	0,7%	0,3%
ALSACE			11	28 450 €	3	22 000 €	1	1 444 €	1	2 000 €	6	53 894 €	0,7%	0,2%
NOUVELLE-CALÉDONIE	1	14 000 €							2	4 650 €	3	18 650 €	0,1%	0,1%
CORSE			2	8 500 €					1	9 000 €	3	17 500 €	0,1%	0,1%
POLYNESIE FRANCAISE									1	8 000 €	2	14 048 €	0,1%	0,1%
GUYANE					1	6 048 €			1	6 000 €	1	6 000 €	0,0%	0,0%
MAYOTTE											1	3 671 €	0,0%	0,0%
MARTINIQUE					1	3 000 €					1	3 000 €	0,0%	0,0%
TOTAL	307	2 296 800 €	1 057	4 518 907 €	652	7 817 753 €	178	6 863 336 €	219	4 799 740 €	2 413	26 296 636 €	100%	100%
REGIONS HORS IDF & ETR.	97	718 500 €	328	1 181 232 €	251	2 421 547 €	140	557 118 €	172	3 027 110 €	996	7 905 507 €	41,3%	30,1%
OUTRE-MER	1	14 000 €	0	0 €	2	9 048 €	1	3 671 €	4	18 650 €	8	45 369 €	0,3%	0,2%

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES AIDES 2015, EN VOLUME



REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES AIDES 2015, EN VALEUR

